



ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL

CLICHY-SOUS-BOIS · COUBRON · GAGNY · GOURNAY-SUR-MARNE · LE RAINCY
LES PAVILLONS-SOUS-BOIS · LIVRY-GARGAN · MONTFERMEIL · NEUILLY-PLAISANCE
NEUILLY-SUR-MARNE · NOISY-LE-GRAND · ROSNY-SOUS-BOIS · VAUJOURS · VILLEMOMBLE

RAPPORT DÉVELOPPEMENT DURABLE



2021

AVANT-PROPOS

L'année 2021 semble marquer le début d'une **sortie progressive d'une crise sanitaire** qui a généré des difficultés sanitaires, sociales et économiques pour tous les habitants et acteurs du territoire. Au-delà des conséquences sanitaires directes de l'épidémie du Covid-19, la crise a précarisé les auto-entrepreneurs, les professionnels du milieu médical, de la restauration, de la culture, et plus largement, les habitants les plus fragiles du territoire. La relance économique associée à la sortie de crise provoque **un effet rebond des émissions de gaz à effet de serre et des pollutions**. D'après le Global Carbon Project, la comptabilité carbone menée par le laboratoire des sciences du climat et de l'environnement (CEA/CNRS, France) et l'Université d'Exeter (Grande Bretagne), les émissions mondiales de CO2 ont aujourd'hui **repris leur niveau antérieur à la crise** et les chercheurs internationaux prévoient **un effet rebond de ces dernières**.

Pour répondre à cette problématique, à partir des leviers et des compétences de Grand Paris Grand Est, le Conseil de territoire de Grand Paris Grand Est a adopté le 27 juillet 2021, le **Plan Climat Air Energie et Santé**, un programme de **28 actions ambitieuses et concrètes** en faveur de la préservation de l'environnement et la santé. La **transition écologique** devient **un fil rouge** des grandes politiques publique stratégiques et annuelles : la santé environnementale est l'une des 3 grandes orientations de son **Plan local d'urbanisme intercommunal** (PLUi) qu'il a bâti sur un socle écologique, considéré comme préalable au projet territorial. La transition environnementale est également considérée comme le moteur du **schéma directeur du développement économique** de Grand Paris Grand Est. Enfin, les deux compétences opérationnelles de l'EPT, **l'assainissement et la prévention et la gestion des déchets** permettent de **préserver les milieux naturels des pollutions** dues à l'activité humaine et à diminuer la pression exercée sur les ressources naturelles.

Le Rapport Développement durable, en bref

Ce document recense l'ensemble des actions et grands projets conduits au cours de l'année 2021, en faveur des 5 finalités du développement durable.

LE PCAET

Grand Paris Grand Est a fait le choix de placer la **santé** au cœur de son Plan Climat Air Energie Territoire. Arrêté en juin 2021, ce programme prévoit **28 actions concrètes et ambitieuses** s'inscrivant dans un objectif commun **d'agir collectivement et individuellement** contre le **réchauffement climatique** et la **dégradation de l'environnement**.

Pour une meilleure qualité de l'air et un cadre de vie préservé du réchauffement climatique

Grand Paris Grand Est agit pour la **diminution des émissions de gaz à effet de serre et pollutions atmosphériques** au travers du déploiement du **Parcours de Rénovation Energétique Performante (PREP)** et le **développement des alternatives à la voiture thermique** pour des **mobilités peu polluantes et plus actives** sur le territoire. **L'anticipation du réchauffement climatique** est l'un des objectifs majeurs des actions de Grand Paris Grand Est en matière d'**aménagement et de gestion des eaux pluviales**.

La protection des milieux naturels, un socle préalable des projets d'aujourd'hui et de demain

Grand Paris Grand Est lutte contre toutes formes de pollution et de dégradation des milieux naturels grâce à son **plan « Marne Propre »**, l'un des programmes d'amélioration du réseau d'assainissement les plus importants de France, qui vise à **résorber les rejets d'eaux polluées dans le milieu naturel**, améliorer la qualité des eaux de la Marne, lutter contre les inondations et favoriser le rafraîchissement urbain. **L'urbanisme d'anticipation environnementale, socle invariant du PLUi** et principe directeur des opérations d'aménagement conduites par Grand Paris Grand Est, impose de prioriser la préservation de la nature et des écosystèmes dans toute programmation urbaine.

Une même chance offerte à tous

La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations sont favorisées grâce à un **accompagnement renforcé vers l'emploi et l'insertion**, à la **politique de la ville** et à une offre aux pratiques **sportives et culturelles** accessible à toutes et à tous, en particulier au sein des quartiers prioritaires.

Mieux produire et mieux consommer en réduisant son empreinte environnementale

Grand Paris Grand Est promeut un développement suivant des modes de production et de **consommation responsables** via la compétence prévention et gestion des déchets qui a pour but d'accompagner les habitants à réduire leur production de **déchets**. Grand Paris Grand Est favorise également le recours à une **alimentation saine, locale, durable et solidaire**. Enfin, c'est tout le secteur économique qui s'engage dans la **transition écologique** à travers le Nouveau Schéma Directeur de Développement Economique.

Grand Paris Grand Est, un établissement public territorial qui vise l'éco-exemplarité

A travers ses politiques internes, Grand Paris Grand Est s'efforce de réduire son empreinte environnementale, de favoriser la transition écologique et de promouvoir l'épanouissement de l'ensemble de son personnel. Cela passe notamment par une politique d'achat public à la recherche de la performance environnementale, ou par l'usage de véhicules alimentés aux énergies vertes, pour la collecte des ordures ménagères ou pour les déplacements de ses équipes.

SOMMAIRE

Table des matières

Pourquoi un Rapport développement durable ?	5
1. Les finalités du Développement Durable	5
2. Le cadre réglementaire du rapport développement durable	5
3. Les compétences de Grand Paris Grand Est.....	5
4. Le Plan Climat Air Energie et Santé du territoire (PCAET).....	6
Partie I. La lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air.....	8
1. Vers la performance énergétique et la santé dans l'habitat : Grand Paris Grand Est accompagne la rénovation du bâti résidentiel individuel et collectif	9
2. La promotion et le développement des mobilités collectives, peu polluantes et actives	11
3. Des aménagements anticipant le réchauffement climatique et rafraîchissant la ville	13
Partie II : La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	17
1. Une gestion du réseau d'assainissement visant à lutter contre la pollution des eaux et des sols et la réduction des inondations.....	18
2. Un urbanisme d'anticipation environnementale comme principe socle des politiques d'aménagement	20
3. De grands projets d'aménagement s'inscrivant dans une volonté d'urbanisme durable	21
Partie III. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations.....	25
1. Favoriser le retour à l'emploi et l'insertion des personnes.....	26
2. Un accès renforcé à l'emploi, aux droits, aux services publics, à l'éducation, au numérique et à la culture au sein des quartiers prioritaires	27
3. Le renouvellement urbain : la transformation profonde des quartiers dégradés menée avec leurs habitants.....	29
4. Une politique de développement économique en soutien aux entreprises locales et aux initiatives entrepreneuriales	30
5. La stratégie territoriale d'accompagnement du sport	31
Partie IV. Un développement suivant des modes de production et de consommation responsables ...	35
1. Une politique de prévention et de gestion des déchets ménagers optimisée, visant la réduction des déchets et tournée vers l'économie circulaire.....	36
2. Vers une alimentation saine pour tous et respectueuse de l'environnement	39
3. Le nouveau Schéma de Développement Economique, moteur de la transition énergétique ..	39
Partie V. L'exemplarité de Grand Paris Grand Est : un fonctionnement responsable pour une empreinte environnementale minimale.....	42
1. Une politique d'achat en faveur du développement durable et de l'économie circulaire	43
2. Grand Paris Grand Est favorise le recours à l'économie circulaire	44

3. La dématérialisation du service public pour une meilleure accessibilité, une plus grande efficacité et pour réduire les déplacements polluants	44
4. Un patrimoine immobilier à la recherche de l'efficacité énergétique et connecté aux réseaux de transports publics.....	46
5. Vers une flotte automobile 100% verte et promotion d'un fonctionnement plus sobre et moins émetteur de gaz à effet de serre	47
6. Une politique de ressources humaines créatrice d'emplois durables, inclusive et en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations	48

Pourquoi un Rapport développement durable ?

1. Les finalités du Développement Durable

Le Développement durable se définit comme « **un développement qui répond aux besoins du présent, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs** »¹. Le développement durable poursuit cinq finalités (article L. 110-1 du code de l'environnement) :

- la lutte contre le **changement climatique** et la **protection de l'atmosphère** ;
- la préservation de la **biodiversité**, protection des **milieux et des ressources** ;
- **l'épanouissement de tous les êtres humains** ;
- la **cohésion sociale et la solidarité** entre les territoires et entre générations ;
- la dynamique de développement suivant des modes de **production** et de **consommation responsables**.

2. Le cadre réglementaire du rapport développement durable

En application de l'article 255 de la loi du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement, les collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants sont tenus d'élaborer un rapport sur leur situation en matière de développement durable. Ce rapport doit rendre compte des actions menées par l'EPT et contribuant aux **cinq finalités du développement durable**. Ce rapport doit être présenté par l'exécutif **au moment du débat d'orientation budgétaire**.

Conformément au décret 2011-687 du 17 juin 2011, le rapport développement durable comporte :

- le bilan des actions conduites au titre de la **gestion du patrimoine**, du **fonctionnement** et des **activités internes** à la collectivité
- le bilan des **politiques publiques, des orientations et des programmes mis en œuvre** sur son territoire.

3. Les compétences de Grand Paris Grand Est

Créé le 1er janvier 2016 en Seine-Saint-Denis, Grand Paris Grand Est regroupe les 14 communes suivantes : **Clichy-sous-Bois, Coubron, Gagny, Gournay-sur-Marne, Le Raincy, Livry-Gargan, Les Pavillons-sous-Bois, Montfermeil, Neuilly-Plaisance, Neuilly-sur-Marne, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois, Vaujours, Villemomble**. Le territoire de Grand Paris Grand Est rassemble plus de **400 000 habitants**.

Les **compétences** de Grand Paris Grand Est sont les suivantes :

- le Plan Climat Air Energie territorial
- la Prévention et la Gestion des Déchets ménagers et assimilés
- l'Eau et l'Assainissement
- le Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUi)
- La Politique de la Ville
- Le Développement économique
- Les Déplacements et Mobilités
- L'Accompagnement des Maîtres d'ouvrage dans la Mise en œuvre et le suivi des Clauses d'Insertion
- Les Maisons de Justice et du Droit
- Les Politiques de l'Emploi, de la Formation professionnelle et de l'Insertion sur le territoire des communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil
- La Maison des Services publics de Montfermeil

¹ Rapport Brundtland (1987).

4. Le Plan Climat Air Energie et Santé du territoire (PCAET)

L'humain et la santé au cœur du PCAET

Partant du constat scientifiquement établi que la santé humaine est **intrinsèquement liée à la qualité de l'environnement**, Grand Paris Grand Est a souhaité placer l'humain et les interactions entre santé et environnement au cœur de son **Plan Climat Air Energie et Santé territorial**. En effet, la qualité de l'air extérieur et intérieur, la présence de la nature, le niveau de pollution des sites et des sols, les îlots de chaleur urbains, l'accès aux transports en commun, aux pratiques sportives et aux mobilités actives, la qualité de l'habitat et le confort thermique, la qualité des eaux potables ou de baignade ont une **influence forte sur notre santé**. Comme l'a démontré Santé Publique France, la multiplication des vagues de chaleur présente un risque de mortalité et ce risque est plus élevé dans les **communes les moins végétalisées**.

Tous les scénarios des 234 scientifiques internationaux s'accordent dans le dernier rapport du GIEC, publié le 9 août 2021 : nous n'éviterons pas un réchauffement des températures planétaires de + 1,5°C, mais **nous pouvons encore agir collectivement et individuellement pour éviter le réchauffement de +2°C avant la fin du siècle**.

Le projet de Plan Climat Air Energie et Santé du Territoire (PCAET) a été validé à **l'unanimité par le Conseil de Territoire le 29 juin 2021**. D'une durée de 6 ans, ce programme de **28 actions concrètes et ambitieuses** vise à préserver l'environnement et la santé humaine du réchauffement climatique et de toute pollution, nuisance et dégradation, quelle qu'en soit la nature.

Le PCAET & Santé de Grand Paris Grand Est porte l'ambition de mobiliser l'ensemble des forces vives du territoire pour élaborer un projet de transition écologique transversal, fortement **ancré localement et adapté aux besoins** et aux problématiques du territoire. C'est la raison pour laquelle Grand Paris Grand Est a construit son PCAET en s'appuyant sur une **concertation préalable** impliquant **plusieurs centaines d'acteurs locaux, d'experts et de partenaires institutionnels**, sollicités à plusieurs reprises :

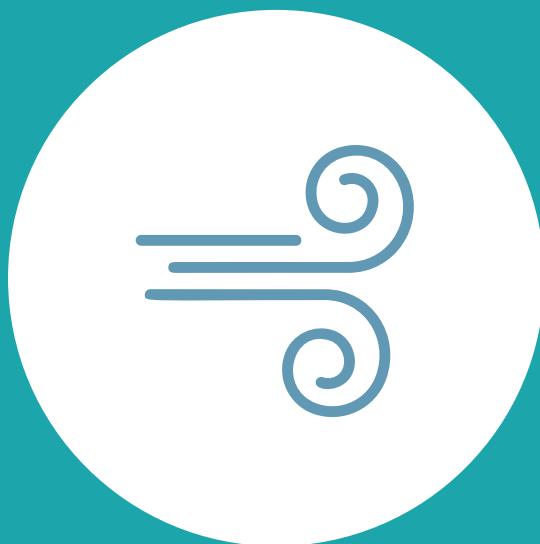
- **Forum ouvert du 8 novembre 2019** : 104 personnes ont été réunies pour contribuer au diagnostic et faire émerger les pistes d'actions à inscrire dans le programme du PCAET.
- **Ateliers de concertation du 8 décembre 2020** : 106 personnes ont activement participé par voie dématérialisée à l'écriture de fiches actions concrètes, opérationnelles et partagées.
- **Appel à relecture et à contributions électroniques, du 22 mars au 2 avril** : plus de 400 personnes ont été invitées à relire et à faire part de leurs remarques et observations sur le PCAET, avant sa validation par les instances de Grand Paris Grand Est.
- **Validation à l'unanimité du PCAET** par les 80 membres du Conseil de territoire de Grand Paris Grand Est, le 29 juin 2021.
- Transmission du projet de PCAET à la **Mission régionale de l'Autorité environnementale**, à la **Métropole du Grand Paris** et à la Région Ile-de-France, réception des avis en octobre 2021.
- **Consultation « aval » du public** ouverte à tous par voie numérique entre le 7 décembre 2021 et le 9 janvier 2022.
- **Adoption définitive prévue au 1^{er} trimestre 2022**.

Ce travail participatif a abouti à la définition de 28 actions concrètes et ambitieuses orientées vers **6 grandes priorités** :

- Axe 1 (8 actions) : Construire un territoire sain, naturel et anticipant le changement climatique
- Axe 2 (4 actions) : Offrir des logements sains à haute performance environnementale
- Axe 3 (3 actions) : Promouvoir des mobilités propres et actives
- Axe 4 (5 actions) : Promouvoir une consommation saine, locale et durable
- Axe 5 (4 actions) : Impliquer les entreprises dans la transition écologique et énergétique
- Axe 6 (4 actions) : Agir en collectivités éco-exemplaires

L'adoption du PCAET marque le **passage de la réflexion à l'action** et l'ouverture d'une période de 6 ans de mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux dans la **concrétisation et la mise en œuvre des 28 actions** prévues pour la préservation de la santé et de l'environnement sur le territoire de Grand Paris Grand Est.

I. La lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air



Partie I. La lutte contre le changement climatique et l'amélioration de la qualité de l'air

Le **réchauffement climatique** modifie les grands mécanismes météorologiques et les écosystèmes naturels à l'échelle globale. A toutes les échelles, la population française est chaque année exposée à des **risques naturels** de plus en plus fréquents liés à ce phénomène : multiplication des inondations, des avalanches, tempêtes, feux de forêts, mouvements de terrains, températures estivales extrêmement élevées, épisodes de canicule, etc. Le dérèglement climatique présente des **risques importants pour la santé** des femmes et des hommes de plus en plus exposés à des températures extrêmes. Il dégrade la qualité de l'agriculture, et donc de l'alimentation, et provoque un recul de la biodiversité. Le phénomène de réchauffement climatique est principalement causé par les **émissions de gaz à effet de serre**, notamment le **carbone (CO₂)**, majoritairement dues aux énergies fossiles consommées pour les **déplacements et le chauffage** et le **méthane (CH₄)**, dont la source prédominante est l'**élevage de bétail** et certaines pratiques intensives d'agriculture.

La **qualité de l'air** constitue un **déterminant de santé majeur**. A court et moyen terme, la pollution de l'air ambiant augmente les risques de maladies cardiovasculaires, respiratoires, d'asthme, de bronchopathies, d'infarctus du myocarde, de cancers et de décès prématurés. Aujourd'hui, le dépassement des valeurs limites fixées réglementairement par l'Union européenne est avéré. Sur le territoire de Grand Paris Grand Est, malgré certaines améliorations, les concentrations de **particules fines**, d'**oxydes d'azote (NOx)** et de **composés organiques volatils** dans l'air sont **encore trop importantes** par rapport aux objectifs de réduction fixés à horizon 2029.

A Grand Paris Grand Est, les **émissions de gaz à effet de serre** sont de 962 400 tonnes d'équivalent CO₂, soit 2,5 CO₂ eq par habitant et le territoire est particulièrement vulnérable aux effets du réchauffement climatique, notamment aux **inondations, vagues de chaleur, du fait de son imperméabilité et de l'effet d'îlot de chaleur urbain**. Les **secteurs les plus émetteurs** de gaz à effet de serre et de pollutions atmosphérique sont celui du **bâtiment résidentiel** (45% des émissions de gaz à effet de serre, premier émetteur de COV), suivi de près par le secteur des **transports** (29% des émissions de gaz à effet de serre, premier émetteur d'oxydes d'azote).

Les objectifs poursuivis par Grand Paris Grand Est dans le cadre de son Plan Climat Air Energie Santé visent la **réduction des émissions de gaz à effet de serre de -66%** à horizon 2030. Les **leviers prioritaires** de diminution de ces émissions, sur le territoire de Grand Paris Grand Est, sont donc la **rénovation énergétique du bâti résidentiel** et le **développement des modes de déplacements collectifs et individuels plus propres et actifs**. Par ailleurs, Grand Paris Grand Est fait de l'**atténuation et l'adaptation au réchauffement climatique le principe socle** de ses politiques **d'aménagement du territoire**. Le fil rouge du **Plan D'aménagement et de Développement durable (PADD)**, qui prévoit les orientations stratégiques du futur **PLUi**, repose sur la nécessité, dans la planification urbaine et les opérations d'aménagement, de tenir compte des prévisions de l'évolution climatique d'ici 2050 et d'intégrer les principes de **l'Urbanisme d'Anticipation Environnementale**.

-66%

d'émissions de gaz à effet de serre
d'ici 2030



Axe 1 Action 01 / 02 : Elaborer un PLUi d'anticipation environnementale qui améliore la qualité de l'air et favorise l'activité sportive et la santé / promeut un territoire résilient aux effets du changement climatique.

Axe 1 Action 06 : Soutenir des opérations de végétalisation et d'agriculture urbaine à partir d'un recensement des friches urbaines sur le territoire.

Axe 1 Action 08 : Réaliser des aménagements permettant de lutter contre les îlots de chaleur urbains, notamment via la gestion des eaux pluviales.

Axe 2 Action 02 : Favoriser la rénovation des copropriétés afin d'augmenter la performance environnementale des logements et les rendre plus sains.

Axe 2 Action 04 : Faire de l'observatoire de l'habitat privé un outil de suivi de la performance environnementale et des déterminants de santé dans l'habitat.

Axe 3 Action 01 : Elaborer un schéma cyclable à l'échelle intercommunale et accompagner sa mise en œuvre.

Axe 3 Action 02 : Etudier l'intégration de tout une partie du territoire au sein de la ZFE et permettre la diminution de la motorisation individuelle polluante.

Axe 3 Action 03 : Participer au Sentier Métropolitain et promouvoir la marche et l'activité physique dans le quotidien.

Axe 4 Action 02 : Favoriser les circuits courts d'approvisionnement et soutenir les acteurs de l'alimentation saine, locale et respectueuse de l'environnement.

Axe 4 Action 03 : Mener des actions de sensibilisation afin de promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire et les pratiques alimentaires saines et locales.

Axe 5 Action 01 : Augmenter la performance environnementale des Zones d'activités économiques par la mise en œuvre d'un programme de requalification.

Axe 5 Action 02 : Communiquer et accompagner les entreprises vers la rénovation énergétique, l'écoconstruction et le déploiement des énergies renouvelables dans le tertiaire.

Axe 6 Action 01 : Accompagner les communes dans la réalisation d'un programme de rénovation énergétique des bâtiments publics et les agents dans un usage plus écoresponsable de leur espace de travail.

1. Vers la performance énergétique et la santé dans l'habitat : Grand Paris Grand Est accompagne la rénovation du bâti résidentiel individuel et collectif

Le secteur résidentiel est le **premier secteur émetteur** de gaz à effet de serre (45%) et de polluants atmosphériques (notamment des composés organiques volatils). En effet, 75% des maisons individuelles et des logements collectifs ont été construits avant 1991, année à partir de laquelle les réglementations thermiques se sont renforcées. Le patrimoine résidentiel consomme, de ce fait, une quantité très importante d'énergies, et notamment de combustibles fossiles pour le chauffage.

Les opérations de rénovation **énergétique** ainsi que **le transfert de la consommation du fioul et du gaz naturel, après rénovation, vers l'électricité et le biogaz** pourraient permettre de réduire jusqu'à 90% les émissions de CO₂ dues au secteur résidentiel.

- **Le Parcours de Rénovation Energétique Performante (PREP) : un accompagnement innovant des ménages et des artisans locaux vers la rénovation performante des pavillons**

Le Parcours de Rénovation énergétique performante du Pavillonnaire (PREP) s'appuie sur le constat, mis en avant par une étude réalisée par l'ADEME², que seuls 5% des ménages entreprenant des travaux de rénovation obtiennent un réel gain en efficacité énergétique (au moins 3 étiquettes), à condition d'avoir investi plus de **26 000€ dans des travaux** dans une rénovation **globale** de leur maison. Le Parcours a donc pour objectif **d'accompagner les particuliers** dans leurs projets de **rénovation énergétique** en visant des niveaux élevés de performance énergétique. Il vise également à former des **équipes d'artisans locaux** à la réalisation de travaux de rénovation globale et performante de maisons individuelles. Le dispositif du Parcours de Rénovation Energétique Performante est ouvert à tous les **propriétaires de pavillons**, quel que soit leur revenu.

Ce dispositif s'appuie sur l'articulation de **trois volets de service** :

- **Les Mairies, tiers de confiance et premier contact pour bénéficier d'un accompagnement tout au long de la démarche de rénovation.** Un référent est disponible au sein de chaque mairie ou mutualisé entre plusieurs communes. En lien avec la coordinatrice du territoire, il oriente les ménages vers les espaces Info Energies tenus par l'Accompagnateur Rénov'. **Celui-ci accompagne les ménages tout au long de leur démarche de rénovation, de l'intention à la réalisation des travaux, jusqu'à la fin du chantier.** Après les travaux, le ménage est encore accompagné pendant un an dans l'usage de sa maison rénovée afin notamment d'éviter les effets rebonds.
- **Le tiers de confiance de financement** : l'accompagnement tout au long de la démarche de rénovation par l'Accompagnateur Rénov' permet également de faciliter la démarche de financement des travaux. Il évalue les types et montant des travaux à réaliser, identifie les aides de l'Etat (MaPrimeRénov...) et les certificats d'économie d'énergie (Cee) afin d'évaluer clairement le reste à charge pour le ménage. Il l'accompagne également dans le montage des demandes de prêt (EcoPTZ, Prêt d'avance rénovation, EcoPREP, etc.).
- **Le tiers de confiance technique** : GPGE met en place, en partenariat avec Dorémi, des formations **d'équipes d'artisans locaux** regroupant différents corps de métier afin qu'ils puissent monter en compétence et qu'ils soient en capacité de conduire des travaux de rénovation globale et performante. Les artisans sont également orientés vers des opérateurs professionnels (Capeb, FFB...) qui leur permet d'obtenir la labellisation RGE (Reconnus Garant de l'Environnement). Ce Parcours **structure la filière de l'artisanat** territorial de la construction et de la rénovation en favorisant l'accès des artisans du BTP à des marchés de proximité, leur offrant ainsi des possibilités de chiffres d'affaires importants et en leur permettant de mutualiser leurs moyens. Les ménages souhaitant entreprendre la rénovation de leur maison pourront ainsi être orientés vers ces équipes d'artisans compétentes.

En 2021, les Maires des 14 communes de Grand Paris Grand Est ont pris la décision de recruter une coordinatrice du Parcours de Rénovation Energétique Performante afin de déployer, en 2022, ce dispositif sur l'ensemble des Villes. Le lancement du Parcours dans la commune de Montfermeil a permis d'établir, en 2021, le bilan suivant :

- 70 ménages ont fait part de leur intérêt pour le dispositif.
- 20 ménages sont concernés par une rénovation globale et seront accompagnés en ce sens. Pour les autres ménages, des devis de travaux plus « légers » sont en cours.
- 17 visites-diagnostic de maison ont été réalisés par l'Alec-MVE.
- 2 états des lieux architecturaux et techniques ont été réalisés par les artisans et des devis sont à l'étude.
- 1 équipe d'artisans a été constituée et formée dans le cadre de deux journées d'ateliers les 2 et 3 décembre 2021.
- 3 à 5 autres équipes sont en cours de formation

² *Enquête TREMI, Travaux de Rénovation énergétique des Maisons individuelles, Campagne 2017, ADEME, octobre 2018.*

Grâce au PREP, Grand Paris Grand Est a pour ambition d'accompagner la rénovation de 400 à 600 maisons individuelles par an sur les 40 000 pavillons construits avant la 1^{ère} réglementation thermique (1974).

- La lutte contre la précarité énergétique par la rénovation énergétique des copropriétés privées.

Dans le cadre de sa compétence en matière d'habitat, Grand Paris Grand Est accompagne les **copropriétés dégradées** vers la rénovation, permettant in fine d'augmenter la performance énergétique de l'habitat et de diminuer les émissions de gaz à effet de serre et de pollutions de ce secteur.

Plusieurs dispositifs d'accompagnement ciblant **32 copropriétés fragiles** pilotés par Grand Paris Grand Est, grâce à des cofinancements de l'ANAH, ont été engagés ou poursuivis en 2021. Au total, 3122 logements sont accompagnés :

- 3 Programmes opérationnels de Prévention et d'Accompagnement en Copropriété (POPAC) ont été mis en œuvre à Clichy-sous-Bois, Montfermeil et Noisy-le-Grand. D'une durée de 3 ans, les POPAC sont des **dispositifs de veille** et de prévention des premières fragilités recensées au sein d'une copropriété. Ils visent à assainir des situations critiques avant d'envisager une réhabilitation globale.
- 2 Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat-Copropriétés dégradées (OPAH-CD) à Clichy-sous-Bois et à Montfermeil. D'une durée de 5 ans, ces dispositifs permettent **d'accompagner des copropriétés** rencontrant des difficultés importantes et nécessitant des travaux, subventionnés à hauteur de 35%. En 2021, les copropriétés concernées sont :
 - **Victor Hugo à Montfermeil** : un investissement total de 4,2 millions €, des économies d'énergies estimées à 52%.
 - **Les Pommiers et Lorette Bocage, à Clichy-sous-Bois**, un investissement de plus de 10 millions € : les Pommiers, dont les gains énergétiques sont estimés à plus de 50%, fait l'objet d'un programme de travaux labellisé RQE dans le cadre d'un chantier « 0 carbone ». Le projet de réhabilitation de la copropriété Lorette-Bocage, quant à lui, vise des économies d'énergies à hauteur de 32%.

Ces opérations sont cofinancées par l'ANAH, la Région Ile-de-France, le Département de Seine-Saint-Denis et l'Union européenne via le FEDER.

En outre, l'EPT conduit depuis sa réalisation un **diagnostic de l'habitat privé** à l'échelle du territoire, qui permettra de proposer l'accompagnement le plus adéquat. Les thématiques abordées sont :

- la **constitution du parc**, son **fonctionnement**, les **niveaux de revenus** des habitants ;
- la **santé du parc de copropriétés** ;
- le **repérage de phénomènes de dégradation potentielle** ;
- un **ciblage de poches d'habitat nécessitant un accompagnement spécifique à la réhabilitation**.

2. La promotion et le développement des mobilités collectives, peu polluantes et actives

- **Grand Paris Grand Est se mobilise en faveur d'un accès pour tous aux transports en commun**

Grand Paris Grand Est joue un rôle moteur dans le développement du **renforcement du maillage** du territoire par les transports en commun afin de favoriser une mobilité plus propre des habitants sur un territoire où l'utilisation de véhicules individuels thermiques est majoritaire et représente la plus **importante source d'émissions de gaz à effet de serre** et de **pollutions**. Grand Paris Grand Est relaie auprès des autorités organisatrices des transports, les **résultats d'études** concertées permettant une connaissance fine des besoins du territoire et de ses usagers en matière de mobilité. Les projets et problématiques sont étudiés avec les partenaires institutionnels et les décideurs qui sont systématiquement **associés aux études et réflexions engagées par le Territoire et les Villes**.

Grand Paris Grand Est est concerné par plusieurs grands projets de développement d'infrastructures de transport collectif qui mailleront le territoire dans les prochaines années :

- Le prolongement de la ligne 11 du métro jusqu'à Rosny Bois Perrier
- La création de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express
- La création de la ligne 15 Est du Grand Paris Express
- La création de la ligne 16 du Grand Paris express
- La restructuration des réseaux de bus suite à l'arrivée de ces nouvelles lignes de métro
- Le projet de ligne de bus T Zen 3 qui circulera sur voie dédiée entre Porte de Pantin et Gargan aux Pavillons-sous-Bois
- Le projet de ligne de bus en site propre Bus Bords de Marne qui circulera sur l'ex-RN34

Prolongement de la ligne 11

Le calendrier prévisionnel du prolongement de la ligne 11 jusqu'à la gare de Rosny-Bois-Perrier prévoit une mise en œuvre d'ici fin 2023. En ce qui concerne le prolongement de Rosny-Bois-Perrier à Noisy-Champs, les études préliminaires ont été réalisées en 2017 mais à ce stade, aucun calendrier prévisionnel de travaux ou de mise en œuvre n'a été mis au point. Grand Paris Grand Est et les villes de son Territoire restent mobilisés auprès des acteurs institutionnels pour que le prolongement du métro Ligne 11 entre Rosny-Bois-Perrier et Noisy-Champs soit réalisé dans un calendrier optimal pour répondre **aux attentes fortes des habitants et usagers des transports en commun.**

Ainsi, deux courriers de Grand Paris Grand Est ont été adressés à Ile-de-France Mobilités (Juin 2021) et au Préfet de la Région Ile-de-France (novembre 2020) pour demander à ce que :

- Les études pour ce projet soient reprises au plus vite afin que sa réalisation soit effective,
- Le projet soit inscrit au prochain Contrat de Plan Etat-Région afin de pouvoir bénéficier des financements nécessaires.

Création de la ligne 15 Sud et 15 Est

La création de la ligne 15 Sud (horizon 2025) et 15 Est (horizon 2030) du Grand Paris Express sont **indispensables au territoire de GPGE** à plusieurs égards : l'amélioration des conditions de transport pour les habitants, le désengorgement des lignes de RER et de bus, la contribution à la transition énergétique par **le report modal** et l'accompagnement du développement urbain et économique. L'étude du pôle gare Noisy-Champs (ligne 15 Sud), pilotée par l'EPA Marne en 2021, a permis d'en définir la programmation et le fonctionnement.

Création de la ligne 16

Pour le tronçon Aulnay - Clichy-Montfermeil de la ligne de métro 16 du Grand Paris Express, la date de mise en service annoncée par la Société du Grand Paris est 2026³. Une étude de pôle et d'intermodalité du futur pôle de Clichy-Montfermeil a été initiée par Grand Paris Grand Est en 2015. Un nouveau marché a été attribué par Grand Paris Grand Est en octobre 2021 afin de finaliser cette étude de pôle et notamment émettre des propositions d'aménagement pour organiser **l'intermodalité autour de cette future gare** et notamment :

- Répondre aux besoins en stationnement vélo estimés à 855 places à horizon 2030 par Ile-de-France Mobilités dans son Schéma Directeur du Stationnement Vélos en Gare et en Stations
- Dimensionnement et localisation de la gare routière
- Dimensionnement et localisation du parking relais
- Cordonner les programmations des Ateliers Médicis sur les périphériques connexes

Restructuration des réseaux de bus

Grand Paris Grand Est participe également à la **restructuration des réseaux de bus** en vue de l'implantation des **nouvelles gares** du métro 11 à Rosny-Bois-Perrier et de la ligne 15 Sud à Noisy-Champs. L'EPT a notamment émis

³ Annonce faite lors de la Conférence de Ligne du 16/11/21

un avis construit avec les villes concernées sur les propositions de restructuration des réseaux de bus faites par Ile-de-France Mobilités.

Le Bus T Zen 3

Grand Paris Grand Est participe à la réalisation des travaux d'aménagement et à la définition des modalités de financement du **projet de Bus en site propre T Zen 3**, qui circulera de Porte de Pantin à Paris et Gargan aux Pavillons-sous-Bois, principalement sur l'emprise de l'ex-RN3. Placé sous la maîtrise d'ouvrage du Département de la Seine-Saint-Denis, le T Zen 3 permettra de renforcer l'offre de transport collectif existant sur le territoire (calendrier de mise en œuvre en cours de consolidation). **En 2021, 165 000 € ont été budgétés pour financer les premiers travaux d'aménagement du T Zen 3.**

Bus Bords de Marne

Enfin, Grand Paris Grand Est participe activement aux réflexions relatives au **projet du Bus Bords de Marne** qui circulera sur l'ex-RN34 (à l'horizon 2029 selon Ile-de-France Mobilités). L'EPT a mené en 2021 une étude prospective **d'insertion urbaine** du Bus Bords de Marne en lien avec les villes concernées par le projet et les partenaires institutionnels (Ile-de-France Mobilités, Conseil Départemental 93, DRIEAT, Grand Paris Aménagement, EPFIF...). Les conclusions de cette étude permettront de porter auprès d'Ile-de-France Mobilités les besoins exprimés par les villes et le Territoire.

- **La promotion des mobilités actives**

Les déplacements quotidiens via les modes de mobilité douce sont peu répandus sur le territoire car le **réseau cyclable est très insuffisant**. Les aménagements cyclables, qui ont été pensés à l'échelle de la commune, limitent les possibilités de déplacements en toute sécurité plus loin dans le territoire ou les communes voisines. Le développement des mobilités propres et actives est l'une des priorités du PCAET.

Le développement des continuités cyclables à l'échelle territoriale

En 2021, Grand Paris Grand Est a réalisé une étude permettant d'identifier des **jonctions à réaliser** entre les aménagements cyclables existants afin de proposer un réseau continu dont les objectifs seront :

- desservir et relier les **principaux pôles d'emploi** et d'habitat et faciliter les déplacements à vélo ;
- améliorer le **rabattement** par voie cyclable vers les transports en commun.

Cette étude préfigure l'élaboration du futur schéma cyclable territorial qu'il est prévu de démarrer en 2022. Ce travail a été mené **en étroite collaboration avec les 14 Villes** et s'est appuyé sur leur connaissance des aménagements communaux et des plans vélos locaux (en cours, finalisés ou à venir). Parmi les autres partenaires, on compte aussi le Département de Seine-Saint-Denis, dans le cadre du Plan Vélo Départemental 2024, La Région Ile-de-France, dans le cadre du RER-Vélo, la Métropole du Grand Paris, dans le cadre du plan vélo métropolitain et enfin les associations de promotion du cyclisme, notamment GPGE à Vélo.

Concrètement, cette étude a permis d'identifier une dizaine de **jonctions de pistes cyclables** qu'il serait opportun d'étudier, afin de compléter le réseau d'aménagement existant sur le territoire de Grand Paris Grand Est.

Ce résultat constituera l'un des préalables au schéma cyclable territorial dont l'élaboration sera lancée en 2022.

3. Des aménagements anticipant le réchauffement climatique et rafraîchissant la ville

L'effet d'**îlot de chaleur urbain** est un phénomène qui se traduit par une **absorption de la chaleur** par les matériaux, sous l'effet du rayonnement solaire. Après le coucher du soleil, ils la restituent plus ou moins lentement, augmentant les températures de l'air à proximité. À contrario, les espaces végétalisés, sous l'effet combiné de l'évaporation au sol, de l'évapotranspiration des plantes et des ombrages, rafraîchissent l'air. La différence relative entre la température de l'air des zones urbanisées et celle des zones naturelles à un même instant s'appelle îlot de chaleur urbain ou « ICU ». Cet écart peut atteindre 6 à 10°C.

- **Une gestion des eaux pluviales favorable au rafraîchissement urbain**

L'une des orientations des Schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) Marne Confluence et Crout Enghien Vieille Mer vise à gérer les eaux pluviales à la source (objectif « zéro rejet ») afin de recharger les nappes phréatiques, éviter les inondations et les pollutions de l'eau et contribuer au rafraîchissement urbain. Le Conseil de Territoire du 14 décembre 2021 a approuvé la modification du règlement d'assainissement, qui intègre dans sa nouvelle rédaction la gestion des pluies courantes à la parcelle, conformément aux deux SAGE couvrant le territoire. Par ailleurs, le **Schéma directeur de l'assainissement** de Grand Paris Grand Est, dont l'élaboration a démarré en 2021, devra permettre de réaliser ces objectifs ainsi que ceux de la Stratégie d'Adaptation au Changement climatique de l'Agence de l'Eau, dont l'EPT est signataire. La première phase de cette démarche a consisté à collecter les données nécessaires à l'amélioration de la **connaissance du réseau d'assainissement** et à lancer une campagne de mesure des eaux usées dans les réseaux pluviaux.

L'ACTION DURABLE EN IMAGES



Le PREP : des équipes d'artisans formées pour la rénovation énergétique performante des maisons individuelles



©Patrice Quillet

Depuis 2020, le Tram T4 dessert les villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil



©Patrice Quillet

GPGE se mobilise en faveur d'un accès pour tous aux transports en commun



©Patrice Quillet

En 2021, Grand Paris Grand Est et ses villes membres ont identifié des continuités cyclables à réaliser



©Patrice Quillet

Le PCAET prévoit le développement de la marche à Grand Paris Grand Est

II. La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources



Partie II : La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Situé entre Paris et la ville nouvelle de Marne-la-Vallée, le territoire de Grand Paris Grand Est constitue **un territoire de transition** entre le cœur dense de la Métropole du Grand Paris et la grande couronne périurbaine. Ce Territoire porte la vision d'un **nouvel urbanisme d'anticipation environnementale** reposant sur un principe socle priorisant la protection de la **biodiversité** en préalable de toute action sur l'aménagement du territoire.

La **nature est très présente** au sein de Grand Paris Grand Est. S'étendant des bords de la Marne au sud au Canal de l'Ourcq au nord, ce territoire est doté de nombreux **espaces verts préservés** : grandes étendues boisées, parcs et zones naturelles en bord de canal ou de fleuve. Ils composent un cadre de vie recherché au sein de la Métropole du Grand Paris, avec des **continuités écologiques** offrant un refuge à la biodiversité. Le territoire de GPGE se caractérise par ses espaces naturels et semi-naturels (16% du territoire) dont certains font l'objet de protections réglementaires en raison de leur sensibilité écologique ou de leur caractère remarquable.

Cinq communes concentrent 75% des espaces agricoles, forestiers et naturels du territoire : Noisy-le-Grand, Coubron, Vaujours, Montfermeil et Clichy-sous-Bois. D'autres villes plus denses, comme Rosny-sous-Bois, participent cependant largement à la préservation des espaces naturels au sein du territoire par des projets exemplaires en matière de protection et d'enrichissement de la biodiversité comme celui du Parc Nature du Plateau d'Avron, dont les travaux ont été engagés au cours de l'année 2019.

A Grand Paris Grand Est comme ailleurs, la biodiversité et les ressources naturelles sont trop fortement **déstabilisées par les activités humaines** et empêchées de rendre leurs services écosystémiques. Grand Paris Grand Est a fait de la préservation des écosystèmes naturels **le socle du projet territorial d'aménagement** et de l'ensemble de ses politiques d'urbanisme qui se traduisent dans le Plan D'Aménagement et de Développement durable (PADD), pièce maîtresse de son futur PLUi. L'un des principes de cet **Urbanisme d'Anticipation Environnementale** est de précéder toute programmation urbaine d'un exercice de **programmation écologique** et une recherche de solutions visant à préserver voire restaurer la biodiversité présente avant de penser la façon d'aménager les espaces pour répondre aux besoins humains.

La préservation des milieux naturels et des ressources, notamment la biodiversité, les sols et le cycle naturel de l'eau, est donc un enjeu majeur pour Grand Paris Grand Est qui s'inscrit au cœur de ses grandes **stratégies de développement territorial** : le PLUi et le PCAET.

16%

du territoire est constitué d'espaces naturels



Axe 1 Action 03 : Elaborer un PLUi d'anticipation environnementale qui préserve les espaces naturels, enrichit la biodiversité et augmente la présence de la nature en ville.

Axe 1 Action 04 : Réaliser des opérations d'aménagement et de renouvellement urbain exemplaires dans la promotion de l'écologie et la santé selon les principes de l'anticipation environnementale.

Axe 1 Action 06 : Soutenir des opérations de végétalisation et d'agriculture urbaine à partir de recensement des friches urbaines sur le territoire.

Axe 1 Action 07 : Elaborer une charte du chantier à moindre impact environnemental signée par chaque Maire à l'attention des acteurs de l'aménagement.

1. Une gestion du réseau d'assainissement visant à lutter contre la pollution des eaux et des sols et la réduction des inondations

Grand Paris Grand Est intervient en faveur de la **diminution de la pollution des eaux rejetées** en milieu naturel par l'exercice de ses compétences en matière d'assainissement et de gestion des eaux pluviales urbaines. La place croissante des enjeux environnementaux (stress hydrique, pollution de l'eau et des sols) ajoute à la nécessité d'adopter des **mesures concrètes** pour moderniser les infrastructures. La qualité du réseau d'assainissement d'un territoire est essentielle pour maintenir la qualité des ressources en eau, sauvegarder la qualité environnementale et garantir à chacun un cadre de vie propre et sain. Le système de réseau d'assainissement séparatif, séparant les eaux usées, qui doivent subir un traitement particulier, et les eaux pluviales doit permettre de préserver **le milieu naturel**, les sols, la nappe phréatique et les cours d'eau, notamment la Marne.

- **La réduction des rejets d'eaux usées dans le milieu naturel, une priorité pour le Territoire**

A ce jour, Grand Paris Grand Est est le territoire de la Métropole avec le plus grand nombre de **branchements non conformes**, entraînant le déversement d'eaux usées non traitées dans le milieu naturel. On estime à plus de **8 700** le nombre de **branchements d'eaux usées se déversant dans le réseau d'eaux pluviales** et à **12 000** le nombre de **branchements d'eaux pluviales se déversant dans les eaux usées**.

La réduction des rejets d'eaux usées dans les milieux naturels constitue une priorité pour Grand Paris Grand Est qui souhaite améliorer la qualité de son réseau d'assainissement pour préserver les espaces naturels de qualité, réduire la pollution environnementale, retrouver **une qualité de l'eau** respectant la réglementation et permettre la baignade.

En 2021, Grand Paris Grand Est s'est engagé, avec le soutien de l'Etat, dans la réalisation du **Plan Marne Propre** : un programme de travaux de grande ampleur prévoit la création de **35 km de réseaux pour desservir l'ensemble des voies du Territoire et la mise en conformité de 8 700 branchements privés**. Le Plan Marne propre sera réalisé en sus des travaux d'entretien patrimonial qui se poursuivront.

Une forte mobilisation des partenaires est prévue pour soutenir le plan d'actions Marne Propre : le montant des investissements prévus est évalué à 228 millions €, dont 54 millions € restant à la charge de l'EPT. Grand Paris Grand Est a reçu en 2021 le soutien de ses partenaires en prévision du plan d'actions, au titre de France Relance. L'Agence de l'Eau subventionne désormais **à 80% les travaux fléchés « baignade »**, une prime solidaire du SIAAP d'un montant de 682 000 € a été versée au Territoire en 2021, l'Etat a mobilisé la DSIL pour près de 2 millions € et s'est engagé à poursuivre ce soutien au Territoire pour les années à venir. Par ailleurs, la création de 2 751 mètres linéaires de réseau et la mise en conformité de 277 parcelles seront réalisées par le Département de la Seine-Saint-Denis pour le compte de Grand Paris Grand Est, dans le cadre d'un partenariat contractualisé en 2021.

Afin de réaliser ces investissements, le Territoire a fait le choix d'une **externalisation massive** des prestations d'ingénierie pour renforcer de manière conséquente ses ressources, nécessaires pour la réalisation de l'ensemble des actions prévues par le plan Marne Propre. Le marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage, pivot de cette organisation, a été notifié en décembre 2021. Cette **ingénierie renforcée** de l'EPT permettra de conduire ce chantier de grande ampleur dans les prochaines années.

Sans attendre le lancement de ce plan d'actions, le Territoire s'investit et mobilise quotidiennement ses équipes depuis 2016 pour réaliser des **travaux de mise en conformité** et contrôler les parcelles non conformes. En 2021 :

- 4137 certificats de conformité ont été émis (chiffres datant de mi-novembre 2021).
- 1,9 km de réseau d'eaux usées ont été créés.
- 440 contrôles ont été réalisés à l'initiative du Territoire.
- Depuis le 1^{er} novembre 2020, les certificats de conformité ne sont obligatoires dans le cadre des ventes qu'en secteur séparatif, permettant de concentrer l'action du Territoire sur des branchements ayant potentiellement un impact environnemental.
- Une expérimentation a été déployée pour tester la maîtrise d'ouvrage publique sur domaine privé sur 250 parcelles. A ce jour (1^{er} décembre 2021) 27 parcelles font l'objet de travaux sous maîtrise d'ouvrage EPT.

- **Restaurer le cycle naturel de l'eau et limiter les inondations**

Deux pressions s'exercent sur la ressource en eau en ville, au sein du territoire de Grand Paris Grand Est : les rejets et **l'imperméabilisation des sols**. Cette dernière affecte directement le comportement de l'eau en ville. La pluie, qui ne s'infiltre plus dans les sols, ne fait que lessiver les chaussées pour s'engouffrer directement dans des canalisations qui se rejettent dans les cours d'eau, en y déversant par la même occasion les **pollutions collectées au passage**. Par ailleurs, les précipitations abondantes dont la fréquence augmente avec le réchauffement climatique, viennent accroître la saturation des réseaux qui résulte de l'imperméabilisation croissante. Ceci entraîne des inondations de plus en plus fréquentes et importantes.

La **renaturation du cycle de l'eau en ville** présente des avantages évidents : la réduction des risques d'inondation, la filtration et l'épuration de l'eau, la réduction des pollutions directes des cours d'eau, la multiplication de zones humides propices à l'installation de la faune et de la flore et une réduction des prélèvements (hors eau potable). La présence de l'eau et la création d'espaces de pleine terre et de zones humides en ville nécessaires à la **restauration du cycle naturel de l'eau** exerce également un effet rafraîchissant très recherché pour limiter les effets d'îlot de chaleur urbain.

La Direction de l'assainissement et de l'eau conduit des actions de **sensibilisation** des usagers. L'émission d'avis sur les permis de construire permet à l'EPT de préconiser systématiquement la gestion des eaux pluviales à la source. Ainsi, l'EPT s'assure de la **conformité des installations** prévues en vue de préserver le milieu naturel, lutter contre les inondations et garantir la bonne évacuation des eaux usées, assurant ainsi la salubrité. En 2021, 203 avis ont été émis par les services de Grand Paris Grand Est sur des permis de construire. La révision du règlement d'assainissement, votée par le Conseil de Territoire le 14 décembre 2021, renforce l'obligation de gestion des eaux pluviales à la source en généralisant le principe du « zéro rejet » au réseau. Enfin, l'EPT promeut également auprès des villes de l'EPT, la gestion des eaux pluviales à la source dans le cadre des opérations **d'aménagement** des espaces publics ou d'opérations de voirie.

- **Entretenir le réseau d'assainissement afin de lutter contre la pollution des eaux et des sols**

L'entretien préventif du réseau d'assainissement et de ses branchements ainsi que la réhabilitation du patrimoine sont des actions qui participent efficacement à la **lutte contre la pollution des eaux et des sols**. En 2021, la campagne de curage préventif a concerné les réseaux ayant fait l'objet d'un diagnostic en 2020. Tous les avaloirs et les grilles ont été curés deux fois pour éviter l'entraînement de déchets dans le réseau et dans le milieu naturel, permettre une bonne évacuation des eaux pluviales et prévenir les inondations. Une campagne de dératisation a également été réalisée sur l'ensemble des Villes du Territoire. Le programme de travaux 2021 a permis de poursuivre la **réhabilitation du patrimoine** que constitue le réseau d'assainissement unitaire et séparatif.

2. Un urbanisme d'anticipation environnementale comme principe socle des politiques d'aménagement

Face aux enjeux majeurs du réchauffement climatique et du déclin de la biodiversité dans l'ensemble des espaces naturels en particulier en milieu urbain, Grand Paris Grand Est innove en développant une approche de l'urbanisme qui vise à précéder toute programmation urbaine par une programmation de préservation des écosystèmes naturels. Cet urbanisme prend également en compte les évolutions environnementales attendues en 2050. Cette approche est nommée « **Urbanisme d'Anticipation Environnementale** » et constitue le **principe socle intégré dans le PLUi** sur lequel s'appuie toute opération d'aménagement conduite par le Territoire. Les principes de l'Urbanisme d'Anticipation Environnementale se déclinent comme suit.

3 principes socles invariants, quel que soit le contexte :

- Projeter, construire et gérer avec les citoyens.
- Faire des sols vivants un bien commun non ou peu aliénable, avec la plus **faible artificialisation** possible pour répondre aux enjeux de biodiversité, de protection du cycle de l'eau, de production alimentaire, végétalisation protectrice du réchauffement climatique.
- Adopter une stratégie matière (matériaux sains en réemploi et bio-sourcés) pour orienter la conception architecturale et urbaine (superstructures et infrastructures).

3 principes de conception adaptables au contexte et au site :

- Précéder toute programmation urbaine d'une **programmation écologique** (besoins non humains) recherchant des solutions face à la déstabilisation trop importante de pans entiers de la biodiversité : stratégie biodiversité, sols, cycle de l'eau, appuyée sur une étude des potentialités écologiques des sols, des eaux, des surfaces, de la qualité de l'air et des projections climatiques à 2050.
- Proposer une programmation urbaine (besoins humains) **symbiotique** (boucles écosystémiques, flexibilité et mixité des fonctions et des services de santé) et **d'anticipation environnementale** (limiter l'exposition aux nuisances, égalités territoriales de santé, accès à une alimentation saine, mobilité partagée, gestion de proximité et valorisation des déchets, espaces de rencontre et de vie citoyenne)
- Concevoir des projets d'urbanisme, de paysage et d'architecture bioclimatiques à partir de **données environnementales** de 2050 (végétalisation protectrice du réchauffement climatique, aéraulique, ventilation naturelle, rapport au sol, double-peau ajourée...)

• PLUi

Grand Paris Grand Est souhaite faire de son PLUi, en cours d'élaboration, un levier fort et ambitieux de la **transition écologique du territoire**. Les principes de l'**Urbanisme d'Anticipation Environnementale** constituent le fil rouge de la planification urbaine et du PLUi de Grand Paris Grand Est, dont le **Plan d'Aménagement et de Développement durable (PADD)**, pièce maîtresse du PLUi, a été arrêté en 2021.

Le PADD est fondé sur un **socle écologique** instaurant la préservation du triptyque constitué par **la biodiversité, les sols et le cycle naturel de l'eau** comme **principe préalable et invariant** au projet territorial et fait de la **santé environnementale** l'un de ces 4 axes stratégiques. Cette 4^{ème} grande orientation du projet de territoire fixe comme ambitions le **renforcement de l'offre de soins**, la lutte contre les **inégalités à caractère environnemental**, l'encouragement des **pratiques physiques**, notamment par le développement des **mobilités propres** et la préservation et l'**extension des espaces de nature préservés** et propices à l'activité sportive, la réduction de l'**exposition aux pollutions et aux effets du changement climatique** sur la santé.

Le PADD prévoit également de favoriser la **mixité fonctionnelle** par l'insertion d'activités porteuses d'emplois et non polluantes dans les centres villes et polarités secondaires pour limiter les déplacements polluants. Le PLUi sera également mis en cohérence avec le futur zonage d'assainissement des eaux pluviales et des eaux usées qui devra viser le 0 rejet d'eaux pluviales dans le réseau d'assainissement. La mise en œuvre d'une **stratégie « zéro**

« **artificialisation** » **nette** est également prévue par le PADD. Ces engagements pris dans le cadre du PADD, arrêté en 2021 seront traduits par les Orientations d'Aménagement et de Programmation et du règlement du PLUi, dont l'élaboration a démarré fin 2021.

3. De grands projets d'aménagement s'inscrivant dans une volonté d'urbanisme durable

L'EPT intègre dans les **projets d'aménagement** certains principes de l'**Urbanisme d'Anticipation Environnementale**. Plusieurs opérations peuvent être citées en exemples : les études préalables réalisées sur le partie **Ouest de la ZAC de Ville Evrard**, conduites au premier semestre 2021, les études de préfiguration **de l'aménagement des anciennes emprises de l'A 103**, le **Plan guide de la Ville de Gagny** ou les études préfigurant l'aménagement du **Centre élargi de Montfermeil**. L'ensemble de ces travaux ont intégré des études des **potentialités écologiques** préalables et une **programmation de bioclimatisme urbain**.

- **Zoom sur les études préalables sur l'emprise de l'ancien projet d'A 103**

Les emprises de l'ancien projet d'autoroute A 103, abandonné en 2013, sont identifiées par le Schéma régional de Cohérence écologique adopté en 2013 comme **site privilégié pour la réalisation d'une trame verte et bleue** reliant les grands parcs alentours constituant des réservoirs de biodiversité à l'échelle métropolitaine (notamment les parcs des Coteaux d'Avron et de la Haute-Île).

Grand Paris Grand Est a lancé le 22 janvier 2021 une étude de programmation et de conception urbaine et environnementale portant sur les ex-emprises A103. Sur cette réserve foncière d'environ 26 hectares, l'étude menée par l'EPT vise à identifier les **aménités écologiques** et à définir les **orientations d'un projet d'aménagement** qui permettent de les **préserver et de les valoriser**. En 2021, un diagnostic environnemental, paysager et urbain a été conduit en 2021 permettant la mise au point de scénarios (en cours actuellement) de **programmation environnementale et urbaine**. L'étude, menée de manière participative impliquant les habitants et acteurs locaux, présente **une « démarche inversée »** qui impose de concilier les 3 aspects vitaux du territoire que sont les **fonctionnalités écologiques, paysagères et les espaces urbains**.

Lors du COPIL organisé en juillet 2021, des invariants ont été validés, définissant comme objectif la création d'une liaison entre les 5 Villes support d'une **continuité écologique** et d'un **maillage en mobilités douces** reliant les **gares, les lieux d'intérêt et les espaces de ressourcement** tout en préservant et renforçant la **fonctionnalité écologique des espaces**.

- **Zoom sur le Plan Guide Gagny**

En février 2021, les premiers résultats du diagnostic réalisé dans le cadre de l'élaboration du Plan Guide de Gagny ont été présentés. Parmi les principaux thèmes abordés on retrouve la place de l'eau, les parcours « verts » et la performance énergétique du bâti. Ce diagnostic a permis de dégager **3 grands axes pour la future planification urbaine de la commune** :

- la préservation de la **trame écologique**, les grands espaces de **nature** et les **cœurs d'îlots**
- le développement des parcours en **modes actifs**
- la prise en compte des problématiques **thermiques**

Il s'agit de penser l'aménagement urbain en intégrant les caractéristiques de l'environnement dans lequel il s'inscrit et non plus penser la place de la biodiversité de façon morcelée. Pour cela des grands noyaux de biodiversité ont été identifiés et leur importance pour la qualité de vie urbaine est partagée par les habitants et par les élus. Ainsi les grands axes de développement de la Ville de Gagny en matière d'aménagement pour les 20 prochaines années tiennent compte de la préservation de l'environnement, la mixité fonctionnelle en adéquation avec le besoin de ses habitants tout en améliorant leur mobilité au sein du territoire.

- **Zoom sur la création du Parc Nature du Plateau d'Avron**

Le parc du Plateau d'Avron s'étend sur deux communes : **Neuilly-Plaisance et Rosny-sous-Bois**. Longtemps exploité pour l'extraction du gypse, le Plateau d'Avron a été épargné de l'urbanisation intense de la seconde moitié du XXème siècle. Ce parc offre des **paysages et des habitats écologiques diversifiés**.

Depuis avril 2006, le Plateau d'Avron appartient au site Natura 2000 de la Seine-Saint-Denis, démontrant ainsi que **malgré son caractère urbain il possède un patrimoine écologique remarquable. Ce site fait l'objet depuis plusieurs années d'un projet d'aménagement** qui doit permettre aux promeneurs et cavaliers de découvrir le site de manière sécurisée et de s'y promener, à partir d'avril 2022, tout en confortant les **valeurs écologiques** du site.

La programmation des travaux de la seconde phase du parc consiste à réaliser des entrées, créer un **prolongement des zones humides** par la **création de mares temporaires**, des chemins pédestres, la sécurisation des sous-sols.

- **La ZAC Ecoquartier Ile de Marne et la ZAC Maison-Blanche**

En 2021, la **ZAC Ecoquartier Ile de la Marne** de Noisy-le-Grand a obtenu le niveau 2 du label Ecoquartier du Ministère de la transition écologique et solidaire. Inscrit dans la mise en œuvre du **schéma directeur de valorisation des bords de Marne** qui affiche des objectifs écologiques, d'intégration paysagère et d'animation des bords de Marne, ce projet d'aménagement apporte une pierre essentielle à l'attractivité des Bords de Marne et contribue à constituer à terme l'un des espaces naturels et d'animation les plus vastes de la ceinture urbaine dense de Paris, avec son parc de 5,8 ha. Les projets de construction sont en cours de réalisation et répondent à un cahier des charges exigeant en termes **d'anticipation environnementale** sur le plan des matériaux, des implantations, des orientations des logements. Le groupe scolaire réalisé par la Ville dans le cadre de cette opération est alimenté par **un réseau de géothermie**.

Sur l'autre rive de la Marne, également desservie par ce même réseau de géothermie profonde, l'opération **ZAC de Maison-Blanche** à Neuilly-sur-Marne. La phase 2 de ce projet est en cours de réflexion. Elle interroge notamment **la requalification** du Parc à l'Anglaise, secteur patrimonial qui prévoit la transformation d'anciens pavillons médicaux en logements et la construction de bâtiments neufs aux normes de la RE 2020 renforcées, selon un **cahier des charges architectural, urbain, paysager et environnemental très précis et ambitieux** : multi-orientation des logements traversants pour maximiser la lumière naturelle, conception d'une part d'entre eux permettant une évolution/réversibilité d'usage à terme, renforcement du caractère végétal avec des toitures terrasses plantées, la préservation et l'extension des plantations existantes, regroupement des espaces de stationnement pour préserver les sols et la végétation existante, approfondissement du plan « lumière » pour préserver la trame noir. La crèche réalisée au sein de l'un des pavillons existants est en cours d'achèvement, de même que l'école maternelle sur l'avenue de Maison-Blanche, qui est dotée d'une cour « oasis » avec des espaces en pleine terre végétalisée.

L'ACTION DURABLE EN IMAGES



©Patrice Quillet

Une priorité pour GPGE : améliorer le réseau d'assainissement pour préserver les milieux naturels des rejets d'eaux pollués. Un chantier de création et de réhabilitation de réseaux d'eaux usées et d'eaux pluviales à Neuilly-Plaisance, avril 2021.



Parc nature plateau d'Avron : Créé par GPGE, le Parc Nature du Plateau d'Avron offre aux habitants un accès à une biodiversité pré-servée. Ouverture prévue pour 2022 à Rosny-sous-Bois!



©Patrice Quillet

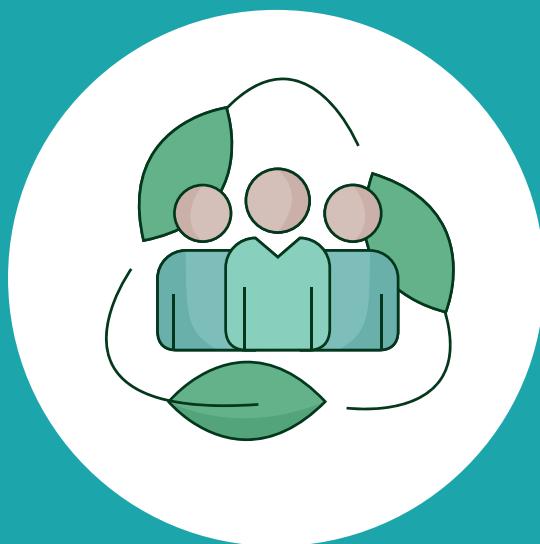
Objectif 2024 : Des eaux propices à la baignade en Marne grâce à un programme d'investissements ambitieux dans les réseaux d'assainissement.



Etudier les intérêts écologiques d'un site avant de concevoir de manière participative son aménagement en préservant la biodiversité : l'un des principes de l'Urbanisme d'Anticipation Environnemental mis en pratique lors des diagnostics en marchant sur les anciennes emprises de l'A 103 – avril 2021



III. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations



Partie III. La cohésion sociale et la solidarité entre territoires et générations

Grand Paris Grand Est se caractérise par de profondes disparités entre ses communes : âge de la population, activité professionnelle, accès aux services et aux équipements.

D'une part, la mesure des niveaux de vie montre une grande disparité entre Clichy-sous-Bois, qui est la commune la plus fragile (taux de pauvreté de 45%, revenu médian : 13 000 €), et des communes telles que Coubron, Gournay-sur-Marne, Neuilly-Plaisance et Le Raincy (revenu médian : 28 000 €) où les niveaux de vie sont plus importants. Une progression générale du taux de pauvreté est constatée sur toutes les communes sans exception.

A l'échelle du territoire, on observe également des disparités dans la répartition des actifs au sein des catégories socio-professionnelles. Avec un ratio de **0,62 emplois par actifs**, le territoire se caractérise par une fonction résidentielle particulièrement dominante. En effet, la majorité des actifs du territoire travaillent au sein d'autres territoires de la Métropole. La structure de l'emploi dans le territoire par catégories socio-professionnelles en 2016 met en évidence une **surreprésentation des employés et ouvriers** (48% des actifs) par rapport à la moyenne métropolitaine (35,3%). A l'inverse, les emplois de cadres et de professions intellectuelles supérieures sont sous représentés dans le territoire (18%, contre 34% dans la MGP et 30% en Île-de-France). Dans les 11 quartiers prioritaires, 41% des 15-64 ans sont inactifs, contre 28% dans les villes dans lesquelles ils sont situés. Plus de 20% des actifs habitant dans un quartier prioritaire sont en emploi précaire, contre 14% pour les parties des villes qui se situent hors de ces quartiers.

L'enjeu de la politique de la ville est de permettre aux habitants d'accéder aux mêmes chances de réussir à « potentiel de départ » équivalent. Les difficultés que peuvent rencontrer les ménages qui vivent dans les quartiers de la politique de la ville mettent en évidence l'importance de l'action publique afin d'aider au **maintien dans le logement, à l'accès à une couverture santé, à la poursuite des études** des enfants et des jeunes, à la **mobilité**.

Concernant l'offre de santé, il existe d'importantes disparités au sein même du territoire. Les communes les mieux desservies en médecine généraliste sont Noisy-le-Grand, Livry-Gargan, Gagny, Le Raincy. Certaines communes comme Clichy-sous-Bois, Montfermeil, Villemomble et Neuilly-sur-Marne sont classées en carence médicale par l'ARS. L'offre de soin sur le territoire de Grand Paris Grand Est nécessite elle aussi un fort soutien de la part des politiques publiques.

17,2%

De la population vit dans un quartier prioritaire de la ville



Axe 2 Action 01 : Extension du Parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire à l'ensemble du territoire.

Axe 2 Action 02 : Favoriser la rénovation des copropriétés afin d'augmenter la performance environnementale des logements, les rendre plus sains.

Axe 2 Action 03 : Préserver et améliorer l'état de santé des habitants, notamment les plus vulnérables, par la qualité des logements et la sensibilisation aux écogestes.

1. Favoriser le retour à l'emploi et l'insertion des personnes

La Direction Emploi, Formation et Insertion de Grand Paris Grand Est définit **une stratégie locale** en vue de **renforcer l'emploi et l'insertion** pour les Villes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil en complémentarité avec les opérateurs existants. Face à la crise sanitaire et à ses conséquences, la Direction et ses 5 services de proximité situés sur deux Villes précédemment citées, ont adapté leur offre d'accompagnement des habitants. Grâce au soutien financier du Fonds social européen (FSE), Grand Paris Grand Est propose aux demandeurs d'emploi **une offre plurielle de services favorisant leur accès à l'emploi dans la durée**. Cette offre inclut un accompagnement collectif et individualisé, une appropriation des outils d'accès à l'emploi. En 2021, près de **150 demandeurs d'emploi** et **700 bénéficiaires du RSA** ont ainsi été accompagnés dans leur démarche. La Direction du Développement Economique, en partenariat avec la Direction Emploi, Formation, Insertion mène une étude sur l'emploi en partenariat avec Randstad sur l'identification des pistes pour faciliter **la rencontre entre recruteurs et candidats** dans 4 domaines d'activités spécifiques très présents sur le territoire de GPGE : construction, santé, numérique, logistique et transport. Cette étude a débuté fin novembre 2021.

- **Lancement d'une Offre de Diagnostic et d'Orientation Linguistique (ODOLT)**

L'insertion socio-professionnelle repose sur un **socle de compétences nécessaires** à l'entrée en formation ou en emploi. La maîtrise de la langue française est un prérequis important à l'inclusion. En 2021, dans le cadre de sa **plateforme d'apprentissage linguistique** qui intervient au bénéfice des communes de Clichy-sous-Bois et Montfermeil exclusivement, Grand Paris Grand Est a permis à **157 personnes de bénéficier des cours de français** et à plus de **450 personnes de suivre les ateliers sociolinguistiques**.

Par ailleurs, en partenariat avec le Conseil Départemental, l'EPT a mis en point ODOLT, un outil spécifique de proximité visant à établir le niveau de français des usagers pour faciliter l'orientation sur l'offre de formation linguistique correspondante adéquate. L'objectif est triple : **sécuriser** les orientations vers les organismes de formation, **établir** une cartographie des acteurs locaux et un observatoire des besoins non pourvus, pour **orienter** la politique départementale d'offre de formation linguistique, sur le territoire de Grand Paris Grand Est, pour les bénéficiaires du RSA. Le projet bénéficie du soutien de la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la Pauvreté. Il a été lancé à l'automne 2021 et concerne uniquement Clichy-sous-Bois et Montfermeil, avant d'être progressivement déployé à Gagny, Noisy-le-Grand, Rosny-sous-Bois et Neuilly-Plaisance.

- **Le suivi des clauses d'insertion dans les marchés publics, un levier important de création d'emplois locaux**

L'**insertion par l'activité économique** est en l'un des leviers importants de l'EPT pour combattre l'exclusion et promouvoir l'accès à l'emploi des habitants qui en sont les plus éloignés. Grand Paris Grand Est veille, chaque fois que cela s'avère possible, à inclure dans les différents marchés une clause d'insertion. Il s'agit d'une clause contractuelle qui **oblige les titulaires à réaliser une action d'insertion** pour permettre l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés sociales ou professionnelles particulières. Grand Paris Grand Est privilégie

également les achats à fort impact social en réservant des marchés à des structures d'insertion par l'activité économique.

En plus d'inscrire des clauses dans ses propres marchés, Grand Paris Grand Est accompagne également les maîtres d'ouvrage en charge des grands **projets d'aménagement et de transport** en cours sur le territoire dans l'introduction de ces clauses dans leurs marchés. Les villes de Clichy-sous-Bois, Montfermeil et Rosny-sous-Bois bénéficient de cet accompagnement. En 2021, cela s'est traduit par :

- la mise en œuvre des **4 clauses de la Convention signée avec la Société du Grand Paris** pour certains lots des lignes 15 et 16 du Grand Paris Express.
- la conclusion d'un partenariat avec la RATP et Est Ensemble pour la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés liés à l'extension de **la ligne 11**.
- la conclusion d'un partenariat avec le Département de la Seine-Saint-Denis pour le développement des **clauses sociales** vers l'accompagnement des publics, la diversification des propositions d'emploi.
- l'accompagnement et la mise en œuvre des premières opérations liées aux NPNRU de Clichy-sous-Bois.
- **l'appui aux entreprises** dans le cadre de leur Gestion Prévisionnelle des Emplois et des Compétences GPEC pour des secteurs rencontrant des difficultés de recrutement et des métiers en tension.
- des **parcours socioprofessionnels** proposés aux publics les plus éloignés de l'emploi.
- l'approfondissement du **partenariat avec la Société du Grand Paris** à travers la création d'un site RELAI à Ecopole, l'antenne Nord de Grand Paris Grand Est, visant à mieux communiquer sur les métiers nécessaires à la construction du métro. Ce site RELAI a été installé en octobre et inauguré en décembre 2021.

2. Un accès renforcé à l'emploi, aux droits, aux services publics, à l'éducation, au numérique et à la culture au sein des quartiers prioritaires

La politique de la ville se traduit par des programmes d'actions visant à **améliorer les conditions de vie**, à lutter contre toutes formes de **discrimination** et à faire disparaître les **écart de développement** entre les 11 quartiers prioritaires du territoire et leurs unités urbaines.

- **Le Protocole d'Engagements Réciproques : pour un accompagnement renforcé vers l'emploi dans les quartiers prioritaires**

En 2019, le Protocole d'Engagements Renforcés et Réciproques (PER) a été signé par le préfet de la Seine-Saint-Denis, le Président de Grand Paris Grand Est, et l'ensemble des Maires dont les Villes qui ont en leur sein des quartiers prioritaires. **Ce document permet d'intervenir de manière harmonisée sur l'ensemble des 11 Quartiers prioritaires de la Politique de la Ville en matière d'emploi, d'insertion et de formation.** Les Villes et les associations sont nombreuses à répondre favorablement à cette **nouvelle dynamique territoriale**, en faveur de l'emploi, de l'insertion et de la formation. Afin de mettre en œuvre ce protocole, **une chargée de développement territorial** a été recrutée en août 2020 : elle a initié des travaux sur l'inclusion numérique et a collaboré avec la Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion de Grand Paris Grand Est pour la création de la nouvelle offre de diagnostic et d'orientation linguistique territoriale (ODOLT, développé plus haut). Par ailleurs, la coordination de la Politique de la ville a largement œuvré pour l'accompagnement des communes dans la réponse **aux appels à projets exceptionnels** lancés par l'Etat afin de soutenir la vie locale face à la crise sanitaire et économique (4 appels à projets en 5 mois).

- **L'inclusion numérique des habitants des quartiers prioritaires**

Parmi les engagements du PER figure le développement des actions visant l'accès de tous au numérique, en vue **d'une pratique autonome** pour les habitants des quartiers en politique de la ville. En janvier 2021, un Comité territorial numérique a été lancé, afin de construire avec les acteurs locaux des sept communes concernées (services des communes, de l'Etat, opérateurs, associations et bailleurs sociaux) **un plan d'actions numérique territorial**. En parallèle, en décembre 2020, dans le cadre de France Relance, l'Etat lançait un appel à manifestation d'intérêt (AMI) relatif au soutien financier pour le **recrutement de conseillers numériques**. En janvier 2021, l'EPT

a été invité par la Préfecture, aux côtés des trois autres établissements publics territoriaux et du Conseil départemental de la Seine-Saint-Denis, à signer un accord préalable permettant de créer durablement **80 postes de conseillers numériques** pour le département. Ainsi, dans le cadre de deux démarches convergentes, l'EPT s'est attelé à piloter l'élaboration :

- d'un **plan d'actions territorial pour le numérique** à l'échelle des 11 quartiers en politique de la ville du territoire, soumis à l'exécutif territorial fin juin 2021 ;
- d'un **plan de déploiement des conseillers numériques** à l'échelle du territoire. Ce plan sera annexé au précédent.

Le **plan de déploiement des Conseillers numériques** prévoit de positionner **15 agents au service des habitants dans 10 villes du territoire, et dans près de 35 sites différents**. Les conseillers numériques ont pour mission l'animation d'ateliers individuels et/ou collectifs et l'organisation d'initiations au numérique dans des lieux de passage ou sur des événements, dans les trois champs suivants : **soutien aux habitants dans leurs démarches quotidiennes**, sensibilisation aux **enjeux du numérique** (usages citoyens et critiques), **autonomisation dans les démarches administratives en ligne**.

Le **plan d'actions territorial numérique** repose sur une démarche de co-construction et de concertation avec les professionnels de terrain et les habitants. La parole d'environ 200 personnes a été recueillie et près de 80 professionnels de terrain ont fourni leurs avis et propositions d'actions.

- **Création d'une Cité de l'Emploi**

Grand Paris Grand Est a porté la création d'une Cité de l'Emploi, projet soutenu par un financement de l'Etat à hauteur de 100 000 €. Ce projet répond au constat que de nombreux demandeurs d'emploi issus des quartiers prioritaires **ne sollicitent pas les dispositifs d'accès à l'emploi** et les ressources mises à leur disposition, pour diverses raisons. Ainsi, la Cité de l'Emploi vise à mettre en place **une dynamique de réseau** entre les divers acteurs œuvrant sur les champs de l'emploi, de l'insertion et de la formation professionnelle à l'échelle d'un territoire. La Cité de l'Emploi doit permettre de **rapprocher les usagers vers le droit commun** (service public de l'emploi et de l'insertion notamment).

- **Maison France Services**

La Maison des Services Publics (MSP), administrée par la Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion, a été labelisée **France SERVICES** en janvier 2021 et agréée « **Aidant connect** ». Elle accompagne les usagers dans **leurs démarches administratives du quotidien** (retraite, permis de conduire, carte vitale, APL, impôts, etc.) et dans **l'utilisation du numérique**. La MSP propose un espace numérique doté de deux ordinateurs, une imprimante et un scanner. Les agents France Services ont conduit plus de 4000 entretiens avec des habitants dont 95 % de visites spontanées. 75 % des visiteurs sont accompagnés. La MSP propose aussi des permanences de ses partenaires : ADIL, pour accéder de l'information sur le **droit au logement**, le Centre d'information sur le **droit des femmes et des familles**, les Centre communaux d'Action sociale (CCAS) de Clichy-sous-Bois et de Montfermeil, la Caisse Primaire d'Assurance Maladie, la CAF, la Caisse régionale Maladie d'Ile-de-France, la Société du Grand Paris, l'association Arifa, qui propose une médiation sociale et un accompagnement dans les démarches administratives et un accès au droit pour les personnes en situation d'immigration. Au total, **26 000 personnes** ont été accueillies en 2021.

- **Des équipements pour favoriser l'accès au droit de tous les habitants : les Maisons de Justice et du Droit**

Deux structures sont présentes sur le territoire : la **Maison de justice et du droit** (MJD) à Clichy-sous-Bois et **La Maison du droit** (MDD) à Noisy-le-Grand, inaugurée en avril 2019. Elles interviennent en priorité à destination des habitants des QPV grâce à des rendez-vous gratuits et confidentiels d'intervenants spécialisés (greffier, avocat, conciliateur de justice, ...) qui permettent un **accompagnement personnalisé** des victimes. La Maison du Droit de Noisy-le-Grand est une structure d'informations, d'aide et d'accompagnement pour aider les habitants dans leurs démarches juridiques du quotidien, ou exceptionnelles. Pendant le confinement, les deux structures ont maintenu la majorité de leurs activités grâce à un accueil téléphonique.

- DEMOS : un apprentissage musical ouvert aux enfants des quartiers prioritaires

Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale, le projet DEMOS propose un **apprentissage de la musique classique** aux enfants de 7 à 12 ans habitant dans les quartiers relevant de la politique de la ville. Depuis la rentrée scolaire 2019-2020, Grand Paris Grand Est s'est associé à la **Philharmonie de Paris** pour déployer et piloter le projet sur le territoire avec plus de 100 enfants participants. Le projet s'est poursuivi sur l'année scolaire 2020-2021, malgré le contexte sanitaire : des ateliers en visioconférence ont été organisés, et les regroupements en orchestre ont été resserrés. L'année scolaire 2020-2021 s'est terminée en musique avec le concert de fin d'année de l'orchestre à Clichy-sous-Bois.

3. Le renouvellement urbain : la transformation profonde des quartiers dégradés menée avec leurs habitants

Le renouvellement urbain vise la transformation en profondeur des quartiers les plus dégradés du territoire. Cette approche de l'aménagement repose sur le principe de la **reconstruction de la ville** sur elle-même. Elle passe par la démolition-reconstruction ou la réhabilitation des immeubles les plus insalubres visant la performance énergétique, des opérations massives de réaménagement des quartiers et la mobilisation de tous les outils permettant de **développer les fonctions économiques et sociales** des quartiers, en accordant une place centrale aux habitants.

Grand Paris Grand Est pilote la mise en œuvre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU) sur les villes de Neuilly-sur-Marne, Villemomble et Clichy-sous-Bois (hors ORCOD-IN piloté par l'EPFIF). L'une des particularités du renouvellement urbain à Grand Paris Grand Est est l'intervention massive sur l'**habitat privé dégradé** avec une opération d'intérêt national. En 2021, GPGE a engagé des **études environnementales réglementaires** sur l'ensemble des projets avec la mise en place d'un important volet de concertation dans l'animation de ces dispositifs pour sensibiliser les publics sur la prise en compte des **enjeux de développement durable** dans les projets de renouvellement urbain.

Au total, l'ensemble des projets représentent plus de 500 millions € d'investissements, tous maîtres d'ouvrage confondus pour un montant de subventions dépassant les 100 millions €. Le programme NPNRU à l'échelle de notre territoire prévoit la **réhabilitation** de près de 1 000 logements sociaux, notamment en visant le BBC réhabilitation. La **phase opérationnelle** des projets a été engagée en 2021 avec les premiers chantiers de réhabilitation des bois du Temple à Clichy-sous-Bois par Batigère et d'espaces publics à Villemomble (Terrains sportifs Alain Mimoun). Ce dernier permet de porter par exemple des premières actions de **désimperméabilisation** du site avec la mise en place de nouvelles plantations notamment.

- La conférence intercommunale du logement (CIL)

Au travers de sa compétence en matière de **renouvellement urbain et d'habitat**, Grand Paris Grand Est agit pour favoriser **l'accès au logement**. L'EPT co-pilote avec l'Etat la **conférence intercommunale du logement (CIL)**. Cette instance a pour ambition la recherche **d'un équilibre territorial avec de la mixité sociale**, des attributions de logement plus lisibles, transparentes et équitables, et la mise en place d'un droit à l'information pour le public et le demandeur. L'EPT a animé au second semestre 2021 les groupes de travail techniques sur la déclinaison opérationnelle de ces orientations : la **charte de relogement territoriale et la Convention intercommunale d'attributions (CIA)**.

- Maison de l'Habitat

La Maison de l'Habitat, « outil » de la gestion urbaine de proximité (GUP), **accompagne depuis huit ans les habitants dans les transformations du quartier et l'appropriation de leur cadre de vie, à travers des actions de sensibilisation** : animations pédagogiques, expositions, stages, visites, permanences, ateliers etc. Les actions évoluent selon l'actualité et **recouvrent toutes les thématiques** suivantes : « Mieux vivre son quartier et sa ville », « Mieux vivre son logement », « Les règles de vie en habitat collectif » et « Les modes d'habiter ». Ainsi la Maison de l'Habitat joue un rôle essentiel dans la **cohésion sociale**, la sensibilisation aux économies d'énergie, la prévention des déchets, l'embellissement/verdissement du cadre de vie et l'initiation à la biodiversité.

4. Une politique de développement économique en soutien aux entreprises locales et aux initiatives entrepreneuriales

• Soutenir les entreprises locales

Afin de soutenir les entreprises de son territoire impactées par la crise sanitaire, Grand Paris Grand Est a fait le choix d'abonder pour **525 000 €** au Fonds Résilience Ile-de-France et Collectivités, aux côtés de la Région Ile-de-France, de la Banque des Territoires et la Métropole du Grand Paris.

Ce soutien a pris la forme d'une avance remboursable, sans garantie et sans intérêt de 3 000 à 100 000€ à destination **des entreprises de 0 à 20 salariés et des acteurs de l'économie sociale et solidaire**.

Environ 3,2 millions € ont été prêtés aux entreprises de Grand Paris Grand Est avec un montant moyen prêté d'environ 19 500 € par entreprise. 164 entreprises du territoire ont ainsi obtenu un soutien financier à leur trésorerie, ce qui a permis **le maintien de 633 emplois locaux**.

Ce soutien a ciblé des entreprises ayant un **fort ancrage local** offrant des services et des emplois de proximité sur notre territoire. Parmi celles-ci, plus de 8 entreprises sur 10 sont de très petites entreprises (TPE) de moins de 5 salariés, dont 29 % appartiennent aux secteurs d'activités de service et 26 % dans les secteurs du transport et de l'entreposage.

Au titre du Plan Relance, une **action d'ingénierie spécifique** a été mise au point avec la Chambre des Métiers et d'Artisanat et les organisations professionnelles avec le concours de la Direction Régionale et Interdépartemental de l'Economie, de l'Emploi, du Travail et de la Solidarités (DRIEETS), pour **structurer la filière de l'artisanat**. Cette action spécifique s'inscrit dans le cadre du partenariat déjà engagé en 2021 entre la Chambre des Métiers et Grand Paris Grand Est pour mieux accompagner les entreprises artisanales de son territoire.

Le renforcement des actions de recherche de nouveaux débouchés a pour objectif **d'accroître le nombre d'opportunités de marché** recensées sur le Territoire, afin d'augmenter le potentiel de retombées économiques pour les entreprises locales. Cette recherche permet aussi de **diversifier les types d'opportunités**, de natures de prestations et de travaux pour élargir les secteurs d'activités, notamment sur la rénovation énergétique, les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 et les travaux d'infrastructures avec la Société du Grand Paris. L'accompagnement à la **recherche de nouveaux débouchés**, initiée auprès des entreprises, en lien avec la Convention signée avec la Société du Grand Paris dans le cadre de la réalisation des nouvelles lignes du Grand Paris Express, a permis sur la période 2020 / 2021 :

- La ligne de métro 16 : 195 M€ dont 186 millions € de retombées économiques pour les TPE/PME
- La ligne de métro 15 – Sud : 123 M€ dont 70 M€ de retombées économiques pour les TPE/PME

Soit un montant de 250 millions € de retombées prévues pour les TPE et les PME de Grand Paris Grand Est pour un montant global estimé de 318 millions €.

• La mise en réseau des entreprises du territoire : les clubs d'entreprises

Dans le cadre de la reprise post-Covid et de l'accord de relance signé entre l'Etat et Grand Paris Grand Est, il s'agit de mobiliser les clubs d'entreprises du territoire afin **de renforcer les dynamiques locales** et faciliter les **échanges techniques et commerciaux** dans une logique de circuit court entre les acteurs économiques à l'échelle de Grand Paris Grand Est. GPGE a engagé un volet opérationnel d'animations auprès des clubs du territoire, afin de renforcer les **logiques de proximité et promouvoir l'interconnexion des entreprises** et projette la constitution d'un groupe des grandes entreprises qui sera étroitement associé à l'activité des clubs locaux. Plusieurs réunions de clubs locaux ont eu lieu comme celui de Neuilly-sur-Marne, le 16 novembre 2021, ou de Clichy-sous-Bois Montfermeil, le 22 octobre 2021. Une **convention d'affaires** a été organisée à Rosny-sous-Bois le 19 octobre 2021. Cet évènement a réuni plus de 180 entrepreneurs qui ont pu échanger entre pairs ou rencontrer de futurs clients.

- **Le Plateau : un lieu dédié à l'entreprenariat**

Le Plateau propose une aide et un soutien à **la création et reprise d'entreprises** à travers l'accompagnement individuel et collectif des porteurs de projet, l'accès au réseau de jeunes créateurs et la location d'espaces de coworking, de bureaux individuels et de salles de réunions.

Ouvert en mars 2020, cet équipement dédié à l'entrepreneuriat a pour objet de créer et structurer une communauté d'experts, **d'acteurs socio-économiques sur le territoire**. Il met à disposition 27 places de coworking, 8 bureaux et 3 salles de réunions et permet l'orientation et le diagnostic des porteurs de projets. En 2021, 40 ateliers ont été organisés pour **accompagner plus de 80 porteurs de projets** sur les thématiques telles que la création d'entreprises, la gestion comptable, la gestion des outils numériques, etc. Le Plateau héberge actuellement **3 associations** : l'ADIE, spécialisée dans le soutien aux besoins de financements des porteurs de projets de création d'entreprise, Positive Planet, experte dans l'accompagnement à la création des entreprises et l'école Kourtrajmé, qui propose des sections d'apprentissage des métiers d'acteur et de production de courts-métrages et de films.

Trois entreprises ont également intégré le Plateau en 2021 : une sophrologue, l'entreprise OYA Services qui propose une offre de services d'aide à la personne et un expert-comptable Begous Consulting. Suite au comité de sélection qui a eu lieu en octobre 2021, **5 nouvelles entreprises** se sont installées au sein du Plateau le 1^{er} décembre 2021 : AGESET, qui propose une activité d'Esat et d'habitat inclusif, l'entreprise KOMPAR, courtier pour professionnels et particuliers, l'entreprise Lly Film, entreprise de production de l'école Kourtrajmé, l'entreprise de Monsieur Nougaillon, spécialisée dans l'édition de logiciels et enfin l'entreprise de service à la personne Soleil à Domicile, s'installera au Plateau en février 2022.

Le Plateau est un bâtiment labellisé BBC (Basse Consommation énergétique). C'est un titre attribué aux bâtiments qui ont une basse consommation d'énergie pour le chauffage, la climatisation, l'éclairage, l'eau chaude sanitaire et la ventilation.

5. La stratégie territoriale d'accompagnement du sport

- **Les Jeux Olympiques et Paralympiques 2024, une opportunité de développement**

Grand Paris Grand Est s'investit pleinement pour permettre au Territoire et à ses Villes de bénéficier des retombées positives d'un tel évènement, en termes de cohésion sociale et territoriale. En effet, l'EPT coopère activement avec les instances organisatrices des Jeux Olympiques et Paralympiques, les Territoires de Seine-Saint-Denis et la Ville de Paris afin de bénéficier d'un **effet accélérateur des politiques publiques** et améliorer ainsi **la qualité de vie de ses habitants**. La **Stratégie Territoriale d'Accompagnement des Jeux** de Grand Paris Grand Est vise à faire des Jeux Olympiques et Paralympiques 2024 :

- une opportunité de **valorisation du territoire** ;
- un enjeu **économique et social** ;
- un levier de **mobilisation populaire** et notamment la pratique sportive pour tous, le sport-santé, la jeunesse, l'éducation, la culture et la célébration.

Avec la sortie progressive de la crise sanitaire, l'année 2021 a constitué une année propice pour poursuivre la déclinaison opérationnelle de ces objectifs. L'engagement de Grand Paris Grand Est s'est notamment traduit par la poursuite de la **dynamique de labellisation** :

- l'EPT ainsi que 12 des 14 Villes du Territoire sont labellisés « **Terre de Jeux 2024** »
- 12 équipements sportifs dans 5 Villes du Territoire sont labellisés **centre de préparation aux Jeux Olympiques**, ouvrant ainsi la possibilité d'accueillir des délégations étrangères olympiques et paralympiques dans ces infrastructures en amont des Jeux

Afin de valoriser ces équipements labellisés, Grand Paris Grand Est a décidé en 2021 de lancer la réalisation d'un **portrait sportif territorial** en partenariat avec l'Institut Régional de Développement du Sport (IRDS). Ce portrait sportif permettra également d'identifier les points forts et les marges de progrès du territoire pour le développement du sport et **des activités physiques favorables à la santé de ses habitants**.

Dans cette même volonté de favoriser l'accès de tous aux activités physiques, l'EPT s'est, par ailleurs, particulièrement mobilisé pour l'accueil du **dispositif savoir-nager** de Paris 2024. L'apprentissage de la natation polarise en effet des enjeux cruciaux pour notre territoire. Avec seulement 9 piscines pour 400 000 habitants, l'EPT est le territoire **le plus carencé en équipements aquatiques** dans un département particulièrement touché par cette problématique. Dans ce contexte, le projet s'est traduit par l'installation d'un **bassin temporaire d'apprentissage de la natation** pendant les 8 semaines de la période estivale à Clichy-sous-Bois. Cette opération a permis à plus de 600 personnes dont près de **500 enfants âgés de 4 à 12 ans** d'apprendre à nager. Des **personnes en situation de handicap et des adultes** ont également bénéficié de cette opération.

Pour faire des Jeux **un levier de mobilisation populaire**, l'EPT et ses villes membres ont signé en juillet 2021, avec l'Union sportive de l'enseignement du premier degré (Usep) 93, un partenariat pour l'organisation de **Jeux Sportifs Scolaires** avec en ligne de mire le déploiement des labellisations « Génération 2024 » sur le territoire. Ce projet vise à renforcer le lien entre les associations sportives et les établissements scolaires pour favoriser les pratiques sportives à l'école.

Grand Paris Grand Est s'est également mobilisé en 2021 pour **optimiser les retombées économiques et sociales de cet évènement mondial**. Afin de sensibiliser les entreprises et les accompagner vers les marchés publics lancés par Paris 2024, la SOLIDEO, le COJO et la CCI 93 ont ainsi été conviées à la **rencontre des clubs d'entreprises** de Grand Paris Grand Est qui a rassemblé plus de 100 acteurs économiques du territoire.

- **Renforcer l'offre d'équipements aquatiques**

Afin de répondre à la trop faible dotation du territoire en équipements sportifs et aux besoins des populations actuelles estimés à 8 000 m² de plan d'eau environ (soit plus de 3 500 m² à développer), une étude a été lancée au mois d'octobre 2020 par l'EPT en partenariat avec deux bureaux d'études. Elle a permis d'identifier les besoins et les opportunités d'une **compétence territoriale** sur ce sujet. Selon les conclusions de cette étude présentées aux Maires en 2021, le rôle de l'EPT pourrait alors être de plusieurs natures : **catalyseur, compensateur et maître d'ouvrage**.

L'ACTION DURABLE EN IMAGES



Sur le chemin de l'insertion et l'emploi grâce à l'offre d'apprentissage de français de GPGE et aux préparations aux entretiens d'embauche du Club Face.

Avant



Après



Le NPNRU de Neuilly-sur-Marne : un renouvellement en profondeur du quartier du Val Coteau pour améliorer la qualité de vie des habitants.



Un accès aux services publics et au numérique pour tous, grâce à la Maison France Services, à Montfermeil



Projet Demos : un orchestre unique pour que tous les enfants des quartiers prioritaires apprennent la musique à l'unisson

©Patrice Quillet

IV. Un développement suivant des modes de production et de consommation responsables



Partie IV. Un développement suivant des modes de production et de consommation responsables

Le réchauffement climatique perturbe nos écosystèmes et notre environnement et il est particulièrement lié aux émissions de gaz à effet de serre générées **par les activités humaines** et à nos modes de **production et de consommation**. Il est donc important de s'engager dans des pratiques plus responsables pour limiter le changement climatique et l'épuisement des ressources naturelles. Grand Paris Grand Est impulse cette nouvelle dynamique à travers l'incitation et l'accompagnement des habitants vers le **changement** de leurs pratiques et de leurs comportements.

Grand Paris Grand Est se saisit de sa compétence en matière de **prévention et gestion des déchets** comme un véritable levier en faveur du développement durable. L'objectif est en priorité de **réduire la production de déchets** et d'accompagner les habitants vers des modes de consommation plus circulaires impliquant un allongement de la durée de vie des objets par la réparation, le reconditionnement, le réemploi et enfin le recyclage ou la valorisation. La diffusion de ces modes de consommations plus responsables permettra de limiter drastiquement **le gaspillage des ressources** ce qui permet aussi la réduction des impacts environnementaux¹.

Grand Paris Grand Est accompagne aussi ses habitants vers une **consommation alimentaire plus respectueuse de l'environnement**. En effet, l'alimentation composée de denrées issues de l'agriculture intensive et/ou en provenance de pays lointains, notamment de l'hémisphère Sud, fait partie des principales **sources de pollutions et d'émissions de gaz à effet de serre**. L'empreinte carbone des habitants de GPGE est majoritairement issue de leurs déplacements et de leur alimentation⁴. De nombreuses actions inscrites au PCAET visent à promouvoir une consommation saine, durable et locale.

Grand Paris Grand Est a également inscrit au sein de son Schéma pour un Nouveau Développement Économique la forte prise en compte de la transition environnementale dans la stratégie de développement économique.

457 kg/hab

De déchets produits en moyenne sur
l'ensemble du territoire

⁴ Rapport Développement Durable 2020 de Grand Paris Grand Est



Axe 1 Action 05 : Accompagner l'installation d'une ferme urbaine territoriale, lieu dédié à l'agroécologie urbaine et à l'alimentation saine et locale

Axe 1 Action 07 : Elaborer une charte du chantier à moindre impact environnemental signée par chaque Maire à l'attention des acteurs de l'aménagement

Axe 4 Action 01 : Réaliser un diagnostic de l'alimentation sur le territoire afin de promouvoir une alimentation saine et durable

Axe 4 Action 02 : Favoriser les circuits courts d'approvisionnement et soutenir les acteurs de l'alimentation saine, locale et respectueuse de l'environnement

Axe 4 Action 03 : Mener des actions de sensibilisation afin de promouvoir la lutte contre le gaspillage alimentaire et les pratiques alimentaires saines et locales

Axe 4 Action 04 : Mailler le territoire de lieux dédiés au réemploi

Axe 4 Action 05 : Développer la collecte des bio-déchets et la valorisation, notamment énergétique des déchets alimentaires.

Axe 5 Action 01 : Augmenter la performance environnementale des Zones d'Activités économiques par la mise en œuvre d'un programme de requalification

Axe 5 Action 03 : Lancer un projet d'écologie industrielle et territoriale en s'appuyant sur les Zones d'Activités Economiques

1. Une politique de prévention et de gestion des déchets ménagers optimisée, visant la réduction des déchets et tournée vers l'économie circulaire

La **production de déchets** est l'aboutissement du cycle de vie qui inclut l'extraction de ressources naturelles, leur utilisation pour la production de biens et de services, la consommation des produits et la gestion de leur fin de vie. Des déchets sont produits dans toutes ces étapes du cycle de vie des produits. A l'échelle de Grand Paris Grand Est, en 2020, **177 000 tonnes de déchets ont été collectées**.

Grand Paris Grand Est, compétent en matière de **prévention et gestion des déchets ménagers et assimilés**, utilise cette compétence comme un véritable levier pour développer des modes de consommation plus vertueux. La collecte et le traitement des ordures ménagères représentent **un coût financier et environnemental**.

Dans un contexte de changement climatique et d'une raréfaction des ressources naturelles, il devient en effet impératif de sortir du modèle classique et « linéaire » de production et de consommation (extraire, produire, consommer, jeter) et d'aller vers un **modèle circulaire de l'économie** et de la consommation, promouvant une **consommation plus sobre et favorisant le réemploi des produits et la valorisation des déchets**.

Grand Paris Grand Est conduit une politique de prévention et de gestion des déchets guidée par l'ordre de priorisation suivant :

- **prévention des déchets**
- **réemploi des déchets**
- **valorisation matière et énergétique des déchets**

Concrètement, l'EPT est en charge de :

- La **prévention** des déchets ménagers et assimilés et l'accompagnement des habitants vers leur réduction
- La **collecte** des déchets ménagers et assimilés optimisée, sans nuisance et tournée vers le recyclage et la valorisation grâce à une promotion du tri à la source
- Leur **traitement**, délégué au SYCTOM et à d'autres prestataires, qui assurent, entre autres, la mission suivante : la valorisation des déchets sous forme de matières et d'énergie.

- La prévention des déchets et l'accompagnement des habitants vers leur réduction.

La politique de prévention des déchets nécessite **un accompagnement quotidien des habitants** vers des comportements **moins générateurs des déchets** et **l'amélioration du geste du tri**. Dans ce but, les équipes de la Direction de la Prévention et de la Gestion des Déchets interviennent partout sur le territoire pour **sensibiliser les habitants**. En 2021, **19 actions de sensibilisation aux déchets** (tri, gestion) ont été conduites dans des centres de loisirs, en pied d'immeuble ou encore dans un EHPAD de Livry-Gargan. 10 animations sur la **lutte contre le gaspillage alimentaire** ont eu lieu dans des cantines scolaires d'écoles primaires. Les équipes de GPGE ont également animé des stands de sensibilisation dans 17 manifestations locales (Marché aux Plantes du Raincy et des Pavillons-sous-Bois, Journées Portes ouvertes de la ferme pédagogique de Rosny-sous-Bois, Fête de la Saint-Fiacre à Villemomble, etc.) et distribuent régulièrement des sacs de pré-collecte en porte-à-porte.

Lors de ces actions, les équipes de GPGE diffusent le **guide de réduction des déchets**, créé en 2021, qui propose des solutions pratiques et faciles à mettre en œuvre réemployer plutôt que jeter, consommer en minimisant sa production de déchets et jardiner « zéro déchet ». Ce guide est également disponible sur www.grandparisgrandest.fr.

Depuis plusieurs années, Grand Paris Grand Est encourage les habitants du territoire à trier leurs déchets végétaux en vue de les **valoriser grâce au compostage**. Ce tri permet de **réduire la quantité de déchets organiques** présents dans la poubelle d'ordures ménagères et de limiter les allers-retours en déchèteries, émetteurs de pollutions et de gaz à effet de serre. Depuis 2018, des composteurs individuels sont distribués sur demande des habitants au sein des déchèteries et déployés dans certains établissements scolaires volontaires. Grand Paris Grand Est a également créé et diffusé auprès des habitants un guide pratique pour la gestion des déchets végétaux. Par ailleurs, afin de diminuer le gisement des **déchets papier** et la publicité intrusive, Grand Paris Grand Est a créé sa propre étiquette **Stop Pub** à coller sur sa boîte aux lettres, aujourd'hui disponible dans toutes les Mairies du Territoire et sur le site Internet de l'EPT.

Enfin, du 15 octobre 2021 au 15 juin 2022, Grand Paris Grand Est lance la saison 1 du dispositif « **Objectif famille zéro déchet** » à destination de tous les habitants des Villes du Territoire hors Gournay-sur-Marne et Montfermeil. L'objectif de ce dispositif est de réduire le poids des poubelles d'environ 30%. Un accompagnement à destination des habitants est prévu pour atteindre cet objectif : sensibilisation au compostage, aux filières de réutilisation, aux achats responsables... En 2021, ce sont 14 familles qui se sont inscrites dans la démarche et qui ont déjà pu bénéficier de 2 ateliers : réduire ses emballages et fabriquer sa lessive maison ainsi qu'un atelier furoshiki. D'autres ateliers sont prévus pour chaque mois de 2022.

Afin de planifier et renforcer sa politique de prévention des déchets, Grand Paris Grand Est a engagé, en 2021, l'élaboration de son **Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés**, qui sera co-construit avec 12 communes et les acteurs locaux au cours de l'année 2022.

- **Un accompagnement vers l'introduction d'une nouvelle filière de tri et de valorisation des déchets alimentaires**

La loi TECV de 2015 prévoit la généralisation d'ici 2025 à tous les types de producteurs du tri des biodéchets. Dès janvier 2020, le Territoire a expérimenté la collecte des déchets alimentaires auprès des producteurs **non ménagers** ce qui a permis de détourner près de **327 t** d'ordures ménagères de la poubelle. En 2021, Grand Paris Grand Est a décidé d'aller plus loin et de généraliser progressivement, à partir de 2022, la **collecte en porte-à-porte des biodéchets alimentaires** auprès des habitants des 12 Villes concernées. Afin de réussir la mise en place de cette nouvelle filière de tri, Grand Paris Grand Est prévoit une importante campagne d'accompagnement et de communication auprès des habitants pour déployer ce **nouveau geste de tri**.

- **Priorité sur l'économie circulaire : réparer, réutiliser, donner plutôt que jeter**

Grand Paris Grand Est s'inscrit également dans une **démarche d'économie circulaire** puisque l'EPT **promeut le réemploi des déchets** afin d'allonger leur durée de vie et de diminuer le gisement de déchets. A cette fin, Grand Paris Grand Est projette de créer un **lieu dédié à la réparation, reconditionnement, réemploi des objets** au sein de la déchèterie de Neuilly-sur-Marne, inaugurée en octobre 2021. Le 17 septembre, la **Maison de l'Habitat** de Grand

Paris Grand Est a ouvert une **ressourcerie éphémère à Clichy-sous-Bois**. Elle a permis la collecte d'objets usés ou inutilisables (meubles, bibelots, vaisselles, vêtements, appareils électriques). Cet évènement a également constitué l'opportunité de sensibiliser les habitants au réemploi et à la réduction des déchets, notamment au travers d'ateliers gratuits.

- **Une redéfinition de la collecte des déchets ménagers, optimisée et tournée vers le recyclage et la valorisation.**

En 2020, Grand Paris Grand Est a engagé une **étude stratégique** qui a permis de définir un nouveau schéma des collectes validé par les élus du Territoire. Ce nouveau schéma a pour vocation de réduire l'empreinte carbone du service public de gestion des déchets, d'en maîtriser les coûts tout en assurant un service de grande proximité pour la population. Il se traduit notamment par la mise en œuvre d'un nouveau marché de collecte attribué en 2021 et qui démarra en mars 2022. Celui-ci permet de rationaliser les secteurs de collecte en minimisant les nuisances sonores et la pollution atmosphérique. Les élus de GPGE ont également choisi de déployer la **collecte des biodéchets alimentaires en porte-à-porte**. Dès le 1^{er} mars 2022, la collecte en porte à porte (ordures ménagères, emballages recyclables papiers, déchets végétaux et encombrants) sera effectuée exclusivement grâce à des camions-bennes alimentés par du GNV/bioGNV. Ces énergies sont **faiblement carbonées**, peu polluantes, en partie renouvelables.

- **Des équipements modernisés pour faciliter leur usage**

Les **déchèteries** assurent un service public permettant aux habitants d'évacuer les déchets non collectés en porte-à-porte, de réduire les dépôts sauvages, de favoriser le recyclage ou la valorisation des matières. Depuis mi-2018, les **déchèteries du Territoire ont été mises en réseau** pour faciliter l'accès des habitants à ce service public (Vaujours, Pavillon-sous-Bois, Gagny, Livry Gargan, Villemomble, Noisy-le-Grand, Neuilly-sur-Marne).

Grand Paris Grand Est a engagé en 2020 un **plan de modernisation des déchèteries**. Il se décompose en plusieurs phases. La phase 1 avait pour objectif d'améliorer le parcours usagers. Sur le site de Noisy-le-Grand, retenu comme site pilote, cela s'est traduit par la mise en place d'une nouvelle signalétique (nouveaux panneaux, nouvelle peinture des algecos et des marquages au sol) afin d'identifier les accès au site, les règles de circulation, les flux de déchets autorisés, les zones de dépôts, etc. Un travail a aussi été réalisé pour la **mise en sécurité** : reprise des gardes corps notamment.

La **phase 2 du plan de modernisation des déchèteries**, prévoyait des travaux sur le site de Villemomble. En effet, des études géotechniques ont révélé des désordres dans le sous-sol qui se traduisaient par des fissures et des glissements de chaussée en surface. Des travaux d'injection de matériaux ont été réalisés pour consolider le sous-sol. Ces derniers ont été menés d'octobre 2020 à octobre 2021 et ont permis de rouvrir la déchèterie intercommunale de Villemomble le 2 novembre 2021.

Au cours des années 2022 et 2023, la phase 3 consistera à réaliser les travaux de mise aux normes des déchèteries de Gagny, Les Pavillons-sous-Bois, Livry-Gargan, Villemomble et Noisy.

Enfin, le **renouvellement et l'implantation des points d'apport volontaire** ont été engagée en 2021 sur les communes de Livry-Gargan, Neuilly-sur-Marne, Gagny et Vaujours.

- **Le traitement des déchets priorisant la valorisation avant l'élimination**

Grand Paris Grand Est contribue à la **valorisation de différents flux de déchets** (ferraille, bois, carton, déchets végétaux) par l'intermédiaire de ses marchés de traitement. Pour la valorisation des emballages recyclables (papier, carton, verre), des objets encombrants et du contenu bennes tout-venant des déchèteries, Grand Paris Grand Est fait appel au SYCTOM. En 2020, les ordures ménagères et assimilées traitées par le SYCTOM ont fait l'objet d'une **valorisation énergétique** à hauteur de 94% et permis la production d'électricité renouvelable. Les 6% restant ont été enfouis. Les emballages triés ont fait l'objet d'une valorisation matière à hauteur de 70%. Les déchets de Gournay-sur-Marne et Montfermeil sont collectés et traités par le Sietrem.

2. Vers une alimentation saine pour tous et respectueuse de l'environnement

L'alimentation est un enjeu **du plan de relance territorial** qui s'inscrit dans l'axe 5 : accélérer la transition vers une consommation écoresponsable et numérique sur le territoire. L'EPT a créé en 2021 un guide « **Bien Manger près de chez moi** » qui permet de sensibiliser les habitants vers une **alimentation plus saine et respectueuse de l'environnement** ainsi que Cap Saveurs, une cartographie interactive en ligne géolocalisant et valorisant **les distributeurs de l'alimentation durable** sur le territoire : producteurs locaux, commerçants de proximité et associations.

3. Le nouveau Schéma de Développement Economique, moteur de la transition énergétique

Dans son Schéma pour un Nouveau Développement Économique, Grand Paris Grand Est fait de la transition écologique l'un des deux **moteurs du développement territorial**. Cette stratégie s'appuie sur 4 leviers de la transition écologique pour dynamiser son développement économique :

- La filière de **l'éco-rénovation**, par l'accompagnement et la sensibilisation des entreprises à ces enjeux.
- Le développement d'une filière de **l'économie circulaire** et des activités de recyclage, d'éco-conception, d'éco-fonctionnalité, d'approvisionnement durable, qui complète la filière d'éco-rénovation et renforce le niveau d'intégration et d'ancrage des écosystèmes.
- La mise en œuvre d'un programme de **requalification des zones d'activités** visant la performance environnementale par le soutien à l'amélioration du bâti et des espaces et l'accompagnement vers la mise en œuvre de projets d'écologie industrielle territoriale.
- Le développement d'une **filière d'agriculture, d'agro-alimentaire, d'agroécologie et d'alimentation** reposant sur de fortes volontés et potentiels pour ces activités, notamment dans certaines communes.

Par ailleurs, Grand Paris Grand Est a conclu de nombreux partenariats afin de construire de véritables synergies autour des **dynamiques de développement durable et de transition environnementale** avec les acteurs suivants : la Chambre des Métiers et de l'Agriculture 93, les acteurs du BTP, le CSTB, acteurs politiques, etc. Grand Paris Grand Est a également intégré le Conseil d'Administration de la Cité Descartes, ce qui lui permet de renforcer ses liens avec les autres membres, acteurs de l'écosystème « Ville Durable » et intervenants de l'écosystème : la Communauté d'Agglomération Paris Vallée de la Marne, Seine-et-Marne Attractivité, l'EPA Marne, Paris Est Sup, l'Université Gustave Eiffel, CCI Seine et Marne, Cap Digital, CELESTE, L'Ecole des Ponts ParisTech et Icon Photonics.

• **La performance environnementale des zones d'activités**

Cette volonté de **transition environnementale** se traduit au travers de l'étude de préfiguration de la requalification des zones d'activités de Grand Paris Grand Est. A partir des conclusions du **diagnostic** des zones d'activités économiques livrées en 2021, les élus pourront, en 2022, sélectionner celles qui feront l'objet d'une requalification visant la performance environnementale. Ces opérations comprendront, en fonction des besoins identifiés, des travaux rénovation énergétique, de projets mutualisés de production d'énergies renouvelables, la végétalisation et la mise en agriculture des espaces publics et pourraient viser l'obtention de certificats HQE.

L'ACTION DURABLE EN IMAGES



Ateliers de sensibilisation des plus jeunes au tri et au recyclage des déchets animés par les équipes de Grand Paris Grand Est



Soirée de lancement du projet Objectif Famille 0 déchet, un accompagnement vers la réduction des déchets pour 14 familles volontaires



La ressourcerie éphémère de Clichy-sous-Bois, lieu dédié au remploi et au recyclage des objets



De nouveaux sacs de collecte pour les déchets végétaux sont mis à disposition des habitants



Le guide Bien manger près de chez moi accompagne les habitants vers une alimentation plus saine, locale et durable



La nouvelle déchèterie de Neuilly-sur-Marne : un accès facilité et une sécurité renforcée pour offrir le meilleur service aux habitants



V. L'exemplarité de Grand Paris Grand Est : un fonctionnement responsable pour une empreinte environnementale minimale



Partie V. L'exemplarité de Grand Paris Grand Est : un fonctionnement responsable pour une empreinte environnementale minimale

L'Etablissement public territorial s'engage dans des démarches de développement durable à travers ses **politiques internes**. Pour rendre un **service public de qualité et de proximité** à ses habitants, les équipes de Grand Paris Grand Est se déplacent sur le territoire et à l'extérieur, disposent de bâtiments, de bureaux, de mobilier, de matériel informatique pour travailler et recevoir le public, communiquent par voie numérique et stockent des données, etc.... Ces activités sont consommatrices d'énergies, de ressources naturelles, génèrent des émissions de pollutions, de gaz à effet de serre, et des déchets. Grand Paris Grand Est **repense en permanence** sa manière de fonctionner et d'agir afin de **minimiser son empreinte environnementale**. Cela passe notamment par l'usage de véhicules alimentés aux énergies vertes pour les déplacements des équipes ou pour la **collecte des ordures ménagères, l'intégration d'exigences environnementales** fortes et des principes de l'économie circulaire dans ses achats, la **dématérialisation** pour diminuer le gisement de déchets papier ou encore par le choix de l'amélioration et du **reconditionnement de son matériel informatique** plutôt que l'évacuation et le remplacement systématique de ses outils en perte de performance.

**29 marchés
publics**

avec un critère ou une clause
développement durable



Axe 6 Action 02 : Développer une politique d'achat public à haute performance environnementale grâce à l'inscription de clauses et de critères environnementaux et à l'achat circulaire

Axe 6 Action 03 : Favoriser l'usage des mobilités propres et actives par les agents de l'EPT et des Villes

Axe 06 Action 04 : Mettre en œuvre un service de collecte des déchets optimisé, décarboné et peu polluant

1. Une politique d'achat en faveur du développement durable et de l'économie circulaire

• Inscription de clauses et critères environnementaux

Grand Paris Grand Est actionne le **levier de la commande publique** pour réduire son empreinte environnementale et favoriser le développement de **filières économiques circulaires et ou plus vertueuses sur le plan écologique**. Cela se traduit par l'inscription de plus en plus fréquente et de plus en plus ambitieuse de **clauses et critères environnementaux** valorisant ou exigeant des offres de prestations plus respectueuses de l'environnement, ayant recours à des matières et **produits issus du recyclage ou du réemploi** et plus sobres dans l'exploitation des ressources naturelles, moins émettrices de gaz à effet de serre ou de pollutions.

Le **réflexe de l'achat public développement durable** se généralise au sein des services de l'EPT puisqu'en 2021, ce sont **29 marchés** qui ont comporté un critère ou une clause développement durable. En effet, tous les **marchés de travaux** d'assainissement prévoient une clause d'insertion sociale, une clause environnementale et un critère développement durable.

En 2021, Grand Paris Grand Est a expérimenté un accompagnement renforcé de plusieurs marchés ciblés afin de maximiser leur performance environnementale : le nouveau marché de **collecte des ordures ménagères**, le marché de **prestations traiteur**, le marché **d'impression**, le nouveau marché de **fournitures administratives**. Chacune de ces procédures d'achat public a été précédée d'un état des lieux du marché (*sourcing*) approfondi permettant d'identifier, dans chaque secteur d'achat, les solutions les plus respectueuses de l'environnement, qui ont été intégrées dans la définition du besoin et la rédaction des documents de consultation. Une attention particulière à ces **exigences environnementales** a ensuite été apportée au moment de l'analyse des offres.

Grâce à ces exigences, le prestataire SEPUR, sélectionné par Grand Paris Grand Est pour effectuer la collecte des ordures ménagères à partir de mars 2022 pour une durée de 7 ans utilisera exclusivement des **bennes à ordures ménagères alimentées aux biocarburants**, durant une période de transition de quelques mois, puis au **GNV/BioGNV**. Le recours à cette énergie peu polluante et en partie renouvelable diminuera fortement les émissions de **gaz à effet de serre, de pollutions atmosphériques et les nuisances sonores** dues à la collecte des déchets. De plus, les équipes du prestataire auront recours à une flotte composée majoritairement de véhicules électriques pour leurs déplacements hors collecte et plusieurs mesures seront mises en place pour réduire les nuisances sonores liées à la collecte (isolation phonique des bennes, véhicules plus silencieux, formation des chauffeurs).

Grand Paris Grand Est a également conclu, en 2021, un nouvel accord-cadre avec deux prestataires traiteurs qui n'utilisent que des denrées issues de **l'agriculture biologique** ou raisonnée, **locale** et **limitant fortement les conditionnements en emballages jetables**. L'un d'entre eux (Traction / Cuisine Mode d'Emploi) propose en plus un parcours **d'insertion professionnelle très qualifiant et opérationnel** dans les domaines de la restauration et de métiers de bouche à des demandeurs d'emploi en situation de précarité économique et sociale. Le second (Altermarché) livre des repas conditionnés et servis dans de la vaisselle issue du réemploi. Les deux prestataires utilisent des **vélo-cargo électriques** pour les livraisons de proximité.

Le nouveau marché d'acquisition de **matériel informatique**, également attribué en 2021, exige que le titulaire propose, dans son catalogue, une diversité de **produits reconditionnés**, intégrant des **matières recyclées** ou privilégiant des produits ayant un **indice de réparabilité élevé**.

Enfin, le nouveau prestataire d'impression propose la réalisation de tous types de supports de communication avec des **matériaux écologiques** (encres naturelles, réduction des solvants, suppression des vernis, matières biosourcées) et **recyclés** et Grand Paris Grand Est accorde une attention particulière à cet aspect dans la conception de tous ses supports de communication. Par exemple, des gourdes en plastique océanique recyclé ont été distribuées aux agents afin de limiter leur usage de bouteilles en plastique et d'anciennes toiles de kakémonos GPGE ont été réutilisées pour créer de nouveaux goodies.

De plus en plus, Grand Paris Grand Est **développe et structure sa politique d'achat en visant la performance environnementale**. En 2021, un groupe de travail animé par la commande publique a développé une « boîte à outils » visant à faciliter et améliorer les choix des critères d'analyse des offres et à engager une démarche d'évaluation des marchés publics qui permettra, entre autres, à terme, de mesurer leurs impacts environnementaux. Ces travaux ont également abouti à la création d'une plateforme **d'échanges d'expériences** facilitant l'intégration d'exigences environnementales dans les marchés publics. Enfin, une réflexion a également été menée pour prendre en compte les **nouvelles obligations en matière d'achat de biens issus du réemploi**, de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées fixées par la loi du 10 avril 2020 relative à la lutte contre le gaspillage et à l'économie circulaire (décret du 09 mars), dont la mise en œuvre est prévue pour 2022.

Cette recherche de la **performance environnementale des achats publics** a été inscrite au Programme d'Actions du PCAET et sera poursuivie en 2022 en visant une augmentation du nombre de marchés concernés et une plus grande exigence environnementale. L'atteinte de cet objectif repose sur **le partage des expériences réussies** et des difficultés rencontrées entre l'EPT et ses 14 villes et le déploiement des méthodes d'achat public à haute performance environnementale à l'ensemble des villes volontaires. C'est pourquoi le club commande publique réunit régulièrement les services commande publique des 14 villes.

La commande publique est également considérée par Grand Paris Grand Est comme un **levier efficace d'insertion par l'activité économique**. Depuis sa création, Grand Paris Grand Est généralise l'intégration des clauses sociales aux marchés publics dès que c'est possible. En 2021, **20 775 heures d'insertion** ont été intégrées à 13 marchés publics. Elles ont permis à **43 personnes** d'accéder à un emploi.

2. Grand Paris Grand Est favorise le recours à l'économie circulaire

De façon générale, Grand Paris Grand Est recherche la **sobriété** dans sa consommation de biens et de services, ce qui passe notamment par l'économie circulaire, le réemploi et le recyclage. L'EPT travaille notamment sur le **reconditionnement et l'amélioration de son matériel informatique** en baisse de performance ou en fin de vie. L'un des techniciens de la Direction des Systèmes d'Informations effectue des opérations de recyclage et d'optimisation d'ordinateurs en y intégrant des disques durs rapides afin d'allonger leur durée de vie. En 2021, 15 ordinateurs ont fait l'objet de ces améliorations. Ces opérations sont rapides, peu coûteuses, et elles donnent satisfaction aux utilisateurs quant aux nouvelles performances de leur ordinateur.

3. La dématérialisation du service public pour une meilleure accessibilité, une plus grande efficacité et pour réduire les déplacements polluants

En 2020, l'EPT a investi dans des logiciels permettant d'optimiser le **travail collaboratif** : création d'un Intranet et d'une GED permettant le partage de fichiers. En juin 2021, Office 365 a été déployé au sein de la collectivité et des sessions de formation ont été réalisées pour accompagner les agents dans **l'appropriation** de ces nouveaux outils permettant une plus grande **fluidité des échanges** et de nombreuses possibilités de travail collaboratif.

- **Généraliser la dématérialisation des procédures administratives**

Par ailleurs, l'EPT priviliege la **dématérialisation pour la transmission des informations** et le fonctionnement interne de la collectivité. Aujourd'hui, l'envoi des convocations et des dossiers des instances délibératives, les procédures de marchés publics, les circuits de création, de validation et de signature des bons de commande, l'envoi et le partage du budget et les démarches de ressources humaines se font par **voie dématérialisée** grâce à des solutions numériques adaptées. Grand Paris Grand Est prévoit également, en 2022, la mise en place d'un nouveau logiciel de gestion du courrier et de transfert et validation de documents qui devrait **accélérer les processus de décision** et la **mise en œuvre des projets**. Cela permettra également de **réduire la circulation motorisée** des parapheurs entre les différents sites de GPGE et les communes.

De plus, un Plan d'investissement de 250 000€ sur 3 ans est prévu pour la **transformation digitale des services aux habitants**. Grand Paris Grand Est a à cœur de développer des procédures facilitant les interactions à distance entre l'administration territoriale et ses usagers. L'EPT a déjà mis en place des **téléservices** dans le cadre de la gestion des relations avec les usagers pour les services de prévention et gestion des ordures ménagères. Les habitants du territoire peuvent dorénavant effectuer en ligne la commande de leurs bacs à ordures et de tri sélectif. Plus de **6 664** demandes de bacs ont été effectuées en 2021 et **1 268** demandes de dérogation d'accès ont été effectuées en 2021. GPGE prévoit l'ouverture, en 2022, d'un guichet unique en ligne pour les usagers.

Une action de sensibilisation a été menée en 2021 auprès des agents afin de les inciter à des pratiques **moins génératrices d'échanges de données** et donc moins énergivores (partage de fichiers plutôt qu'envois ou téléchargements multiples, par exemple).

- **Déploiement du télétravail et renforcement de la sécurité numérique**

La crise sanitaire liée au Covid-19 a accru le recours au télétravail à GPGE, à raison de 2 jours par semaine pour tous les agents exerçant des missions pouvant être réalisées à distance (hors période d'intégration de 6 mois et contrat d'apprentissage), ce qui a permis de **minimiser les déplacements** et ainsi réduire les émissions de polluants. De nouvelles solutions logicielles permettant le travail collaboratif et une meilleure fluidité des échanges (visioconférence, animation d'ateliers de concertation, partage de documents et de connaissances) ont été mises à disposition des agents qui ont été **formés à leur utilisation**. La présence des agents demeure toutefois obligatoire à raison de 3 jours minimum par semaine (hors période de crise sanitaire) afin de conserver un **contact humain** avec les usagers et de temps d'échanges en présentiel, également précieux pour la **cohésion au sein des équipes** de Grand Paris Grand Est. Afin de garantir la **sécurité** de son système d'information malgré l'accroissement de son utilisation en-dehors de ses sites, Grand Paris Grand Est a renforcé la sécurisation de l'accès au réseau depuis l'extérieur et entrepris un audit qui permettra d'élever encore davantage son niveau de maturité et se parer aux risques de cyberattaques en 2022. En parallèle, GPGE mène depuis le mois de septembre une campagne de **sensibilisation au « phishing »** de ses agents. Les mesures montrent une réelle prise de conscience des agents puisque le taux de clic face à ces mails « pièges » potentiellement dangereux a été divisé par 4 en 3 mois.

- **Une connaissance fine et partagée du territoire, de ses ressources et dynamiques grâce à un système d'information géographique perpétuellement enrichi**

La **connaissance du territoire, de ses milieux et de sa biodiversité** est un préalable indispensable à la conduite d'actions visant leur préservation et leur enrichissement. Depuis 2018, le service SIG de Grand Paris Grand Est structure et organise les données géographiques acquises en open source, achetées par convention et collectées auprès des directions. Les outils cartographiques développés ont servi à l'analyse spatiale, la production de statistiques, la production de cartes dynamiques, la gestion du réseau d'assainissement, le PLUi, la gestion des déchets. Depuis 2020, grâce aux travaux du service SIG, la représentation et la connaissance du réseau d'assainissement ont pu être fiabilisées et donner lieu à des actions d'amélioration de la qualité des rejets dans le milieu naturel. En 2021, le service SIG a également, entre autres, mis au point une cartographie recensant l'ensemble des acteurs prônant une agriculture locale, responsable et/ou solidaire.

Le SIG de Grand Paris Grand Est a atteint un niveau de maturité qui pourrait lui permettre d'apporter aux 14 villes du territoire un rôle de conseil et d'expertise et des outils mutualisés. Cinq axes de mutualisation ont été proposés aux communes :

- L'accès pour les 14 communes aux données que le SIG structure et gère depuis 2018 et qui intégreront prochainement les données d'ENEDIS
- Un rôle de conseil pour les communes souhaitant acquérir un SIG ou des briques SIG dans leurs logiciels métiers, afin de ne pas leur faire acheter des éléments que GPGE possède déjà et peut leur fournir
- La possibilité de mettre en place un socle technique permettant aux communes saisir et d'exploiter eux même leurs données.
- La réalisation de projets sur mesure pour les communes dans le cadre de conventions de moyens
- La concertation et l'animation de club avec les communes avec ou sans SIG pour mutualiser idées, couts et projets.

5 collectivités (dont certaines ne possèdent pas une expertise SIG), ayant manifesté aujourd'hui un intérêt pour ce projet, ont été interviewées. GPGE a proposé à 3 communes une application permettant d'avoir une vision détaillée du foncier sur leur territoire. La mutualisation de cet outil permettrait une économie de 2000 à 3000€/an pour les collectivités bénéficiaires. D'autres pistes sont identifiées telles que, par exemple, la gestion du mobilier urbain, des réseaux de caméras de vidéoprotection, de la gestion des arbres et fleurs de la commune.

4. Un patrimoine immobilier à la recherche de l'efficacité énergétique et connecté aux réseaux de transports publics

Le patrimoine immobilier de Grand Paris Grand Est est majoritairement constitué de bâtiments récents qui respectent les normes actuelles en matière de performance énergétique, maillant le territoire pour agir au plus près des usagers et habitants. La majorité des équipements sont situés à proximité d'un réseau de transport en commun (RER A, RER E, Tram T4).

Le patrimoine immobilier de Grand Paris Grand Est est constitué de **15 sites**. Le **siege administratif de Grand Paris Grand Est** est situé à Noisy-le-Grand depuis le 1er janvier 2018. Sur une surface d'environ 3 000 m², il accueille la Direction générale, l'ensemble des services ressources et opérationnels ainsi que les unités Sud des Directions assainissement et eau et prévention et gestion des déchets. L'immeuble Jupiter, situé au 11 Boulevard du Mont d'Est, est un bâtiment datant de 2007 et répondant aux exigences récentes en matière de performance énergétique. Ce choix de siège a permis de regrouper les directions et les agents au sein d'un bâtiment à proximité d'une ligne de RER, ce qui favorise l'usage des transports collectifs et peu polluants par une majorité d'agents.

- **Le site « ECOPOLE » de Grand Paris Grand Est**, située à Clichy-sous-Bois regroupe la Direction de l'emploi, de la formation et de l'insertion, les unités Nord des Directions assainissement et eau et prévention & gestion des déchets, ainsi que la Maison de Justice et du Droit de Clichy-sous-Bois. Il accueille également, régulièrement, des permanences de la Direction des ressources humaines. Ce bâtiment, construit en 2014, est énergétiquement performant, notamment grâce à son système de chaleur et de ventilation double-flux qui permet de renouveler l'air intérieur avec des débits fixés à l'avance. Grâce à un échangeur thermique, les déperditions de chaleur sont diminuées. En 2020, les luminaires des couloirs ont été remplacés par des LED, moins énergivores et à durée de vie plus longue.
- **La nouvelle Maison du Droit de Grand Paris Grand Est** a ouvert ses portes à Noisy-le-Grand, en avril 2019. Les anciens locaux municipaux qu'elle occupe ont fait l'objet d'une opération de rénovation qualitative conduite par la Ville de Noisy-le-Grand.
- **Le Plateau ouvert en mars 2020** : Grand Paris Grand Est a ouvert, début 2020, le Plateau, un espace de coworking et d'incubation. D'une surface de 740 m², ce bâtiment à énergie positive labellisé et soutenu financièrement par l'ADEME et le FEDER est une construction innovante aux besoins réduits en énergie : bétons optimisés permettant de conserver une forte inertie, recours à des matériaux bio-sourcés, végétalisation, ventilation à prise d'air centralisée permettant de bénéficier des puits géothermiques hydrauliques, filtration de l'air extérieur de très haute qualité préservant l'air intérieur des épisodes récurrents de pollution, eau chaude centralisée à boucle économique pour production par pompe à chaleur sur sonde géothermique, réutilisation des eaux de pluie.

- **La pépinière d'entreprises** « Espace 22 » (Rosny-sous-Bois) : l'Espace 22 propose un cadre de travail valorisant, des services sur mesure, un appui au développement personnalisé pour les jeunes entrepreneurs.
- **La Maison des services publics** (Montfermeil), installée au rez-de chaussée d'un bâtiment construit en 2010. Dans ce bâtiment également, en 2020, les luminaires ont été remplacés par des LED.
- **La Maison de l'Habitat (Montfermeil)**, installée au rez-de-chaussée d'un bâtiment datant de 2010.
- **Sept déchèteries**, un patrimoine en cours de réhabilitation. Dans le cadre d'un programme global d'amélioration des déchèteries, il a été décidé de remplacer la majorité des bâtiments modulaires, vétustes, par des modules neufs, offrant une meilleure isolation thermique, limitant ainsi les déperditions de chaleur et assurant un meilleur confort thermique aux agents.
- **Bâtiment recyclerie à Neuilly-sur-Marne**. Projet en cours d'élaboration avec l'objectif d'une ouverture au public en 2022. Le but est de redonner une seconde vie aux déchets grâce à la recyclerie : le réemploi et la réutilisation seront les axes privilégiés, avant la solution ultime de l'élimination. La recyclerie remplira les quatre fonctions suivantes : la collecte, la valorisation, la vente, la sensibilisation.

5. Vers une flotte automobile 100% verte et promotion d'un fonctionnement plus sobre et moins émetteur de gaz à effet de serre

- **Des mobilités de plus en plus douces pour l'environnement**

La flotte automobile de l'EPT qui est passée de 47 à 48 véhicules en 2021, est composée, au 31 décembre 2021, à 46% de véhicules électriques (hors poids-lourds et gros utilitaires).

Elle est désormais constituée de la façon suivante :

- 14 véhicules légers électriques
- 5 petits utilitaires électriques
- 13 véhicules légers thermiques
- 9 petits utilitaires thermiques (dont 3 en location)
- 3 véhicules utilitaires < 3,5t
- 4 camions ampli-roll aux normes Euro 6.

La flotte automobile de l'EPT est globalement très récente : 63% des véhicules ont moins de 5 ans et 83% ont moins de 10 ans. L'EPT entend poursuivre le verdissement de sa flotte automobile et a obtenu en 2021 un financement de la Métropole du Grand Paris pour l'acquisition de 7 véhicules électriques, qui viendront notamment remplacer des véhicules thermiques polluants, et l'installation de deux bornes de recharge supplémentaires sur son site d'Ecopole à Clichy-sous-Bois.

Afin de contribuer à la lutte contre le changement climatique, Grand Paris Grand Est encourage les mobilités bas carbone et peu polluantes auprès de ses agents. En 2021, 88 agents ont bénéficié d'une participation financière à leur frais de transport en commun (remboursement du pass Navigo à hauteur de 50%). Le parking du siège dispose de 76 places de stationnement, ouvertes uniquement aux personnes dont le temps du trajet domicile-travail en transport en commun est supérieur à 45 minutes. De plus, le recours au télétravail diminue les trajets émetteurs de polluants.

Dans le cadre de son Plan de relance, Grand Paris Grand Est s'est également engagé à se doter d'une flotte de vélos à assistance électrique pour les déplacements professionnels de ses agents.

6. Une politique de ressources humaines créatrice d'emplois durables, inclusive et en faveur de l'égalité et de la lutte contre les discriminations

Grand Paris Grand Est conduit **une politique de recrutement active** fondée sur les principes **d'égalité d'accès aux emplois**. Au 30 novembre 2021 sur 235 agents rémunérés, **123 sont des femmes (52%) et 112 sont des hommes (48%)**. Parmi les 86 agents de catégorie A, 65% sont des femmes et 35% sont des hommes. Dans la filière technique 23 % sont des femmes contre 77% d'hommes. Sur les 58 encadrants de GPGE, 35 sont des femmes. Au sein du CODIR la parité est parfaitement respectée avec 6 hommes et 6 femmes. De même pour les emplois fonctionnels avec un homme (le DGS) et une femme (la DGA Cohésion territoriale et Entreprises....).

Par ailleurs, Grand Paris Grand Est met en place une politique de recrutement inclusive. L'EPT compte deux emplois aidés au sein de ses effectifs et deux autres sont en cours de recrutement.

- **Accompagnement au développement des compétences**

Les politiques de ressources humaines de Grand Paris Grand Est sont construites sur une dynamique d'accompagnement au développement des compétences et de formation initiale. En 2021, GPGE accueille **10 apprentis**. La Direction des Ressources Humaines anime un club des apprentis depuis 2020 pour permettre à ces derniers de se rencontrer et d'échanger sur leurs expériences. Par ailleurs, l'ensemble des primo tuteurs sont formés durant une journée à l'accompagnement d'apprentis et un guide de l'apprentissage a été réalisé et diffusé aux apprentis et à leurs tuteurs.

Par ailleurs, Grand Paris Grand Est accompagne ses agents dans **l'évolution de leur carrière et dans leur formation tout au long de la vie professionnelle**. En 2020, **429 jours de formation** ont été suivis et **117 agents**, dont 46 hommes et 71 femmes, ont pu en bénéficier. Enfin, 9 agents ont bénéficié d'une **mobilité interne** au cours de l'année.

- **Accompagnement santé et prévention**

Grand Paris Grand Est **permet un accès à la santé pour l'ensemble de ses agents**. Depuis septembre 2021, GPGE a conventionné avec l'AMET-Santé au travail (association agréée par le Ministère du Travail qui propose aux salariés de bénéficier d'un suivi médical) afin de pallier la rupture de la convention d'accompagnement avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la petite couronne et les agents sont de nouveaux reçus par la médecine préventive. Du fait de cette pénurie, seule une vingtaine d'agents ont pu être reçus en 2021. GPGE propose aux agents en ayant besoin un accompagnement par un psychologue du travail grâce à des conventions avec l'assureur statutaire. Grand Paris Grand Est a en outre signé une convention avec le service handicap du centre de gestion pour bénéficier de leurs accompagnements notamment en matière d'études ergonomiques. Des formations en matière d'hygiène et sécurité permettront de sécuriser les conditions de travail des agents.

En outre, la politique RH prévoit un accompagnement des agents vers la reconversion professionnelle faisant suite à une problématique de santé. Un lien avec le Pôle emploi de Noisy-le-Grand a été établi et la Direction de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion régulièrement des CV d'administrés qu'elle accompagne.

Le Comité Technique a décidé d'engager l'EPT **dans une politique de prévention des risques professionnels** avec un programme annuel de prévention et la création des fonctions d'Assistant et de Conseiller de prévention au sein des services. Une équipe d'assistant de prévention composé d'agents volontaires a donc été créée, l'ensemble de ces agents ont été formés et participent notamment à la réalisation du document unique dont la matrice d'évaluation a été validée en CHSCT fin 2020 en produisant des enquêtes terrains sur l'ensemble des unités de travail qui ont été identifiées.

Le document unique devrait être finalisé en 2022. Par ailleurs la sécurité incendie de Jupiter a été renforcée avec la nomination de guide file et de serres files et leurs formations à la sécurité incendie et à l'usage des extincteurs. Ces procédures renforcées s'appliqueront à l'ensemble des équipements du territoire en 2022.

- **Bien être des agents au travail**

Dans le cadre de la semaine du bien-être au travail, plusieurs animations ont été réalisées, notamment des séances d'initiation à la sophrologie et un « marathon piéton des agents ». De plus, les bureaux de Noisy-le-Grand sont décorés de plantes gérées par une équipe de jardiniers volontaires.

L'ACTION DURABLE EN IMAGES



©David Marmier

Le nouveau traiteur de Grand Paris Grand Est, Cuisine Mode d'Emploi, cuisine des produits issus de l'agriculture raisonnée et forme des personnes éloignées de l'emploi au métier de bouche



Grand Paris Grand Est reconditionne son matériel informatique pour allonger sa durée de vie et améliorer sa performance



Les voitures Grand Paris Grand Est sont des modèles électriques, moins émetteurs de gaz à effet de serre et de pollutions



Au cours de la journée des apprentis, ces derniers se rencontrent et échangent sur leurs expériences



L'EPT propose des formations à destination de ses agents et les accompagne dans le développement de leurs compétences



GPGE se met au vert ! Une équipe de jardiniers volontaires parmi les agents de l'Etablissement en charge de l'entretien des plantes qui végétalisent leurs bureaux depuis l'été 2021



grandparisgrandest.fr

11 boulevard du Mont d'Est – 93160 Noisy-le-Grand